



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018**

**Aujourd'hui, lundi dix-sept décembre deux mille dix-huit, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Maire.**

**Étaient présents :** M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. SIMON Michel, Mme LOOCK Martine, M. MUNTE Serge, M. BOUILLAGUET Vincent, M. COLIN Henri, Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, Mme BONNET Catherine, M. COUPY Daniel, M. TULET André, Mme LAGARDE Geneviève, Mme BESSOU Evelyne, Mme MARTY Lucienne, M. DELPECH Bernard, Mme CHANUT-STOEFFLER Sylvie, M. TESTA Francesco, M. ROUET Thibaut, Mme BOUIX Catherine, M. SENNAC Pierre-Louis, M. LAGARRIGUE Clément, Mme DIRAT Laurence, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. GRINFEDER Michel, M. TILLIE Christophe, M. CASTANG Stéphane.

**Étaient excusé(s) :** Mme LASFARGUES Geneviève (**retard** arrivée à 19h15), Mme HAUDRY-ZUILI Sabine (**procuration** donnée à Mme FAUBERT Françoise), Mme LENEVEU Hélène (**retard** arrivée à 19h50), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. GUIRAL Lionel (**procuration** donnée à M. MUNTE Serge), M. SINDOU Géraud (**retard** arrivé à 19h25), M. DEBUISSON Guy.

**Présents : 28**

**Excusés : 7**

**Procuration(s) : 2**

**Secrétaire de séance :** M. LAGARRIGUE Clément

**POINT COMPLÉMENTAIRE SUR TABLE RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR :**

**Point complémentaire : « Accord favorable à la poursuite de l'instruction du dossier de classement au titre des Monuments historiques des vestiges de l'amphithéâtre gallo-romain »** → Un courrier de la DRAC Occitanie nous demandant de délibérer avant la fin de l'année et reçu après l'envoi du livret nous contraint à déposer ce projet sur table.

**PROJET COMPLÉTÉ SUR TABLE :**

**Projet n° 18 : « Attribution de la concession de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile »** → projet complété suite à la réunion de la Commission de Délégation de Service Public en date du 14 décembre ; la concession est attribuée à la société NSO Assistance.

**PROJETS MODIFIÉS :**

**Projet n° 9 : « Attribution d'un acompte de subvention aux associations pour 2019 » :** Pour info, en 2016 et 2017, on accordait déjà au Cahors Blues Festival cette avance sur subvention

sur demande de leur part. Cette année aucune demande n'ayant été faite, l'avance n'avait pas été intégrée. La demande arrive tardivement ce qui explique la modification sur table.

**Projet n° 15 : « Remplacement de Mme Fabienne CHABERT au sein de diverses commissions et organismes extérieurs »** : suite à deux erreurs matérielles il n'y a pas de désignation à effectuer sur l'école Henri-Thamier puisque cette structure est fermée ni sur l'école élémentaire Jean Calvet, car elle n'était pas membre.

**Le Maire :**

Tout le monde est d'accord pour modifier ces points. Il y avait des interventions en début de séance. Je laisse la parole à Christophe TILLIE puis Stéphane CASTANG.

**M. Christophe TILLIE :**

Monsieur Le Maire, chers collègues, j'avais très envie de porter un gilet jaune, ce soir. Mais je respecte le règlement de notre Conseil et je ne suis pas porte-parole des gilets jaunes. Après avoir passé un peu de temps avec eux sur les ronds-points, devant les Trésoreries, sur les manifestations, je pense que je n'ai pas perdu mon temps, c'est très constructif. En tant qu'Élu, je me suis fixé comme devoir d'aller à la rencontre de tout le monde, et encore plus de ceux qui sont dans la détresse. Ce qui me permet de faire ma propre analyse de la situation. Je vais vous la livrer ce soir, modestement, c'est simplement ma réflexion de citoyen. Monsieur MACRON, élu depuis 18 mois, nous avait promis une révolution. Il ne s'était pas trompé sur le terme, mais peut-être bien sur le sens et certainement sur la forme. Il est omni-président, jupitérien, chef d'un parti très vertical sans base, sans militant. En même temps, il y a le mouvement des gilets jaunes depuis 5 à 6 semaines qui a démarré dans la rue, très hétérogène, faisant société sur les ronds-points où des gens, pour des raisons très diverses, deviennent subitement d'accord entre eux. Il n'y a pas de chef, mais une horizontalité qui voit loin. On y parle solidarité, fraternité. Tout devient passionnément politique. Le mouvement des gilets jaunes est l'exact opposé de l'omniprésidence de Monsieur MACRON. On comprend dès lors que le dialogue est impossible, et sous prétexte de pédagogie, il a méprisé le peuple, comme il a méprisé les corps intermédiaires : syndicats, ONG, associations, partis politiques, ainsi que Maires et Élus locaux. Les gilets jaunes, vous les connaissez. À « Référendum d'Initiative Citoyenne », on nous répond : « Grande Concertation ». À « Plus de pouvoir d'achat », on nous répond : « Trajectoire budgétaire ». À « Justesse fiscale », on nous répond : « Flat Tax ». Il me vient une phrase entendue il y a maintenant quelques années : « Mon ennemi, c'est la finance ». Certes, il y a des violences. Des éléments incontrôlables, mais cette violence est dénoncée par le mouvement des gilets jaunes qui est dans sa très large majorité pacifique. Elle arrive cependant en réaction à la violence sociale subie par bon nombre de Français. La violence d'une perte d'emploi, la violence d'un compte bancaire dans le rouge, la violence du mépris social. Il y a dans notre pays un déficit de représentativité. Nombreux sont ceux qui ne se sentent pas entendus, pas considérés, pas représentés. Des élections à la proportionnelle sembleraient être une solution, mais attention à la montée des extrêmes. Arriverons-nous un jour à une mixité sociale dans les instances délibératives et les pouvoirs décisionnaires ? Faudra-t-il changer de Constitution et aller vers une VI<sup>e</sup> République ? Nous sommes, nous, Élus locaux, une des courroies de transmission de notre République. Le mouvement des gilets jaunes ne s'arrêtera pas du jour au lendemain. Le malaise est trop profond et dure depuis trop longtemps. C'est pourquoi je vous demande, Monsieur Le Maire, de tout mettre en œuvre pour que le débat se déroule sereinement et de mettre à la disposition des gilets jaunes, comme ils le

demandent, un espace de discussion, de réflexion commune pour une construction démocratique. Il faudra également que la synthèse de ces débats soit remontée au plus haut de l'État en souhaitant que nous en sortions tous grandis. Merci.

**Le Maire :**

Merci Monsieur TILLIE. Stéphane CASTANG.

**M. Stéphane CASTANG :**

La liste « À Cahors, l'humain d'abord », liste citoyenne par excellence, tient à exprimer ce soir son soutien sans faille au mouvement des gilets jaunes. Les personnes qui composent ce mouvement ne peuvent être tenues pour responsables de la situation actuelle. Bien sûr, l'économie souffre, les artisans, les commerçants, les agriculteurs, tout le monde est touché, mais seule l'attitude hautaine du Président de la République et de son gouvernement en est la cause. Les salariés au SMIC, les fonctionnaires de catégorie C, notamment, les retraités aux pensions insuffisantes pour vivre dignement, donc des millions de Français, ne souffrent-ils pas depuis des années, voire des décennies ? L'État reconnaît certaines de ses erreurs, mais trop tard. Comme les gilets jaunes, ACHD prône depuis bien longtemps plus de démocratie participative, le recours au Référendum d'Initiative Citoyenne, la mise en œuvre de 14 tranches d'imposition pour plus de justice face à l'Impôt, une véritable hausse du SMIC et des petites pensions, l'évolution du point d'indice pour les fonctionnaires. Les gilets jaunes ne doivent jamais être confondus avec les agitateurs et les casseurs. À l'inverse, les exactions policières sont légion. La France est un État de droit, ou doit le devenir. La V<sup>e</sup> République est à bout de souffle, seule la proposition d'une Assemblée Constituante pour une VI<sup>e</sup> République permettra au Pouvoir actuel de sortir, et de sortir peut-être par le haut. Le Peuple, quand il agit en conscience de manière libre et éclairée, a toujours raison.

**Le Maire :**

Je vais faire une déclaration sur ce mouvement des gilets jaunes qui est, me semble-t-il, l'expression d'une triple fracture : une fracture sociale, territoriale et sans doute aussi de la représentation. Il est le résultat de plusieurs décennies au cours desquelles les réponses apportées aux inégalités ont été trop souvent insuffisantes ou inefficaces. Sauf qu'aujourd'hui, l'expression de ce sentiment est puissante et nouvelle dans sa forme. La façon dont le Gouvernement et le Président de la République ont creusé les inégalités, pris des décisions lourdes de symboles, joué de maladresse et approché la contestation, auront été pour beaucoup dans le déclenchement et dans la durée de cette crise. En ce qui me concerne, je comprends les raisons de ce mouvement et je salue cette mobilisation citoyenne. Sur le fond, elle est l'expression d'un malaise profond que nous ne saurions balayer. Cette expression était légitime et la réponse qui a été apportée a été à la fois tardive et inéquitable du point de vue de la réparation de l'effort de solidarité que le Président de la République a décrété. Cette expression de colère doit désormais se poursuivre sous une forme apaisée, démocratique et non moins vigilante. La Municipalité de Cahors y prendra toute sa part, nous nous inscrirons très naturellement dans le processus de concertation et de dialogue local envisagé par l'État dont nous ne connaissons pas, à ce jour, les contours et dont on espère qu'ils arriveront assez rapidement. D'ores et déjà, un registre des doléances est à la disposition de toutes celles et tous ceux qui souhaiteraient s'exprimer, contribuer, témoigner et il nourrira, le moment venu, le futur dialogue et sera transmis aux représentants de l'État. Dans le Lot, contrairement à de nombreux territoires, la mobilisation a su faire entendre ses préoccupations sans céder à la tentation de la violence et de la dégradation. Je souhaitais le rappeler, le saluer et inciter, bien sûr à ce que cela demeure.

Désormais, j'en appelle à ce que le mouvement préserve aussi cette pause de Noël et en faisant cela, je ne demande à personne de mettre entre parenthèses ses difficultés ou sa colère.

Je sollicite simplement chacun pour que cette période de fin d'année permette au climat de Noël de s'installer, aux commerçants de travailler, aux vacanciers de s'arrêter et je sais que c'est tout à fait possible et compatible. Il y a de nombreux petits commerçants, souvent indépendants, parfois précarisés, qui sont loin du confort matériel qu'a connu la profession par le passé.

Le mouvement, aussi légitime qu'il soit, je l'ai dit précédemment, n'a pas été sans impact sur l'activité. Paupériser sa Ville, paupériser son tissu commercial, paupériser le service public, c'est se paupériser soi-même. Je suis certain que nous partageons cela. La lutte contre les inégalités et contre les injustices reste le combat majeur auquel doivent faire face nos sociétés. L'érosion du pouvoir d'achat d'une part croissante de la population et le sentiment de déclassement dont s'inquiètent les classes moyennes, sont au cœur du malaise. À Cahors et pour ce sur quoi nous sommes en capacité d'agir, la Municipalité poursuit et poursuivra sa politique en faveur du pouvoir d'achat des Cadurciens : inversion de la courbe de la fiscalité depuis maintenant 10 ans, gel du prix de l'eau depuis 5 ans et du prix de l'assainissement depuis 4 ans, gel des tarifs de cantine en 2019, introduction du bus à 1 € par mois pour les usagers les plus fragiles depuis 2013, maintien parmi les dernières Régions, de la gratuité des garderies, gratuité du ticket Sport, du ticket Culture, de Cahors Plage, ce sont autant de gestes forts résolus et maintenus malgré la difficile équation budgétaire face à laquelle les Collectivités sont placées. C'est cette philosophie engagée dès l'entame de notre gestion municipale que nous nous attacherons à poursuivre à l'avenir. Je vous remercie.

## **ORDRE DU JOUR**

**Approbation des procès-verbaux des séances du 22 mai et du 18 juin 2018. M. GRINFEDER demande à ce que des corrections soient apportées dans le PV du 18 juin 2018. Les modifications sont prises en compte.**

**Le Maire :**

Est-ce qu'il y a des remarques sur le procès-verbal de la séance du 10 juin 2018 ?  
Christophe TILLIE.

**M. Christophe TILLIE : inaudible**

**Le Maire :**

Oui, vous êtes excusé, Christophe. Michel GRINFEDER.

**M. Michel GRINFEDER :**

Ce sont des points de détail dérisoires par rapport à tout le débat qui a eu lieu, mais je suis désolé d'intervenir pour commencer sur le procès-verbal du 18 juin, j'ai 3 petites observations : c'est à chaque fois une erreur sur des mots, mais ça rend incompréhensible le discours.

**Le Maire :**

Faites-le remonter, on va le modifier.

**M. Michel GRINFEDER :**

Alors donc, page 13 du procès-verbal du 18 juin, c'est en haut de page, l'intervention que j'ai faite, à la 7<sup>e</sup> ligne : « Nous avons fidèlement amené cette société à accepter les règles que nous avons établies ». Quand je dis « nous », c'est « nous, Mairie ».

Ce n'est pas « fidèlement », c'est « finalement ». Sinon, on ne comprend pas le sens. Les deux autres modifications sont en page 26. À la fin de mon intervention, je ne vous dis pas le nom, mais à partir de la fin de mon intervention, la 4<sup>e</sup> ligne : « C'est à vous Monsieur le Maire *a imposé...* », c'est « à imposer » et 9 lignes à partir de la fin, « qui va enlever près de la moitié de la *classe* ancienne vont complètement défigurer cette place ». C'est « la moitié de la *place* ancienne » et pas de la « *classe* ancienne ». Voilà. Je vous remercie de prendre note de ces 3 modifications. Je suis à la disposition des services s'il y a... Merci, Monsieur le Maire.

**Le Maire :**

Pas de souci. Ce sera noté.

**Décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation générale donnée par le Conseil municipal**

**Le Maire :**

Est-ce qu'il y a des remarques dans le cadre des décisions que j'ai pu prendre de par la délégation qui m'a été donnée ?

**M. Stéphane CASTANG :**

Oui, je voulais juste avoir confirmation sur la 2018-445 et la 2018-461 : les 2 décisions sont relatives à l'installation de 5 caméras. Il s'agit bien de 5 caméras différentes dans l'une et dans l'autre ? Il pourrait y avoir un copier/coller malheureux... Je ne sais pas.

Page 6, c'est 5 caméras, mais là, la localisation n'est pas précisée. C'est juste pour savoir si c'était 5 autres caméras.

**M. Serge MUNTE :**

Par rapport aux caméras, c'est la seconde tranche, donc qui sera mise en place ce sont les mêmes caméras. Donc, les deux, ce sont les mêmes. Ce n'est pas 5+5.

**Le Maire :**

L'autre que vous aviez remarquée, c'était la 2018 combien ?

**M. Stéphane CASTANG :**

461, page 6. Donc pour le coup, il faut bien additionner les 47 000 et les 26 000 HT ? Pour 5 caméras et pas pour 10. C'est juste une précision.

**Le Maire :**

Oui, je comprends. De mémoire, on n'en a rajouté que 5. On vous donnera les éléments.

Il n'y a pas de vote sur ce point.

**Arrivée de Mme Geneviève LASFARGUES à 19h15.**

**Arrivée de M. Géraud SINDOU à 19h25.**

**Départ de M. Christophe TILLIE à 19h25.**

**Arrivée d'Hélène LENEVEU à 19h50.**

**Présents : 30**

**Excusés : 5**

**Procuration(s) : 2**

## **FINANCES**

### **1. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes**

#### **Le Maire :**

C'est un rapport qui porte sur la période de 2014 à 2017 et qui a été réalisé de juin 2017 à décembre 2017. Donc je vais vous lire la synthèse, ensuite, Vincent BOUILLAGUET rentrera dans le détail et nous aurons bien sûr un débat. C'est la loi qui prévoit que nous lisions la synthèse en séance.

« La chambre régionale des comptes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Cahors pour les exercices 2012 et suivants. Cette commune est membre de la communauté d'agglomération du Grand Cahors. Ce contrôle porte sur la fiabilité des comptes, sur la stratégie de développement du territoire, sur la situation financière, sur la gestion des ressources humaines, sur l'investissement lié au complexe cinématographique, et enfin sur l'exercice des compétences scolaire et périscolaire. La fiabilité du bilan est altérée par un suivi imparfait des immobilisations, par des constitutions de provisions incomplètes. Les nombreuses régies de la collectivité devraient faire l'objet de contrôles internes réguliers. La situation financière de la Commune est fragile. L'excédent brut d'exploitation dégagé ne permet pas de générer une capacité d'épargne suffisante pour financer les investissements, compte tenu du poids de l'endettement. Toutefois, en 2017, la capacité d'autofinancement nette atteint son niveau le plus élevé de la période examinée. La collectivité, au vu des taux de fiscalité pratiqués sur son territoire, ne peut plus raisonnablement utiliser le levier fiscal pour dégager de nouvelles marges de manœuvre. Il lui importe de poursuivre la maîtrise de ses charges à caractère général et la politique de gestion active de sa dette afin de réduire le poids des annuités. En tout état de cause, la collectivité devra mener une politique d'investissement réaliste au regard de ses capacités financières actuelles, ce qui renvoie à la question du financement du complexe cinématographique en cours de construction, dont le rayonnement devrait dépasser le territoire communal et dont le risque financier devrait alors être partagé. Depuis le 1er janvier 2016, un schéma de mutualisation des services a été mis en place avec la communauté d'agglomération du Grand Cahors, qui unifie les organigrammes des deux collectivités et utilise toutes les formes de mutualisation ascendante et descendante définies par la loi. Les transferts de compétences et de personnel permettent à la commune de diminuer ses charges, mais cette diminution s'accompagne d'une baisse des produits reversés par l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) (attribution de compensation négative), et n'améliore pas au final la capacité d'autofinancement de la collectivité. La dotation de solidarité communautaire dont bénéficie la Commune de Cahors ne repose plus en 2016, comme en 2017, sur des critères issus de la situation particulière de la commune – centre, mais sur une décision communautaire de figer le montant des reversements de la communauté vers ses communes membres. La répartition du poids des charges de centralité mériterait d'être repensée au niveau du territoire de l'EPCI. Compétences scolaire et périscolaire : la Commune de Cahors, connaissant une

population scolaire en baisse, doit repenser son maillage territorial, dans la mesure où elle compte un nombre trop important de petites structures éducatives, qui, conjugué à la multiplicité des intervenants, est générateur de complexité et de surcoûts. Enfin, la limitation des activités périscolaires proposées aux enfants s'écarte de l'esprit de la réforme des rythmes scolaires. »

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

Alors cette première délibération consiste à prendre acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui vous a été communiqué. Nous avons échangé sur le sujet en Commission des Finances, comme à l'accoutumée. Alors, c'est une procédure classique, le dernier rapport avait été examiné en 2012 ici même. Cette fois, la juridiction financière a examiné les comptes de la Ville pour les exercices 2012 à 2017. Je précise que la Chambre Régionale émet des préconisations à l'attention des collectivités et non des mesures coercitives. À charge ensuite pour les collectivités de suivre ou pas les préconisations en fonction du bien-fondé ou de la pertinence qu'on leur accorde. Alors, pour ceux qui n'ont pas eu le temps ou le courage de lire l'intégralité du rapport, je vous invite soit à vous reporter à la synthèse que le Maire vient de lire à l'instant, ou à la réponse qu'on a apportée en toute fin de rapport. Les recommandations sont au nombre de 7 et sont d'ordre, soit technique ? Soit un peu plus politique. À ce sujet, pour votre information, je précise qu'au niveau national, les objectifs de la Cour des Comptes, qui sont déclinés en Régions par les Chambres Régionales, sont que les Collectivités, sous revue comme la nôtre, suivent les recommandations, ce qui est fait au niveau national à 70 %. Nous sommes dans la norme, nous suivons les recommandations pour l'essentiel. Il y a, par contre, une certaine tendance observée pour les Chambres à aller au-delà d'un simple rapport de gestion et se positionner en matière d'opportunités sur les réalisations des communes. Or, je rappelle que les collectivités s'administrent librement et en cela, nous restons maîtres des opérations menées. Sur le fond, le rapport de la Chambre ne nous apprend rien que nous ne sachions déjà. La situation s'est redressée significativement, surtout pour la dernière année sous revue, 2017, en atteignant son plus haut niveau, à 774 000 € d'épargne nette. Je rafraîchis la mémoire, ce sont des diapos que nous avons déjà vues, donc vous voyez une tendance plutôt haussière de l'épargne nette de la Ville. En plus, la Ville s'est désendettée de 12,8 % depuis 2008 et on a bien prévu de poursuivre cette tendance jusqu'à la fin du mandat. Vous voyez également l'endettement qui diminue, ce n'est rien de nouveau qu'on n'ait pas présenté ici. Alors, par contre, c'est vrai, on a subi des baisses historiques des dotations de l'État, je rappelle une baisse en cumulé – en cumulé ! – de 2 M€ de DGF entre 2014 et 2016 dans le cadre de la contribution au redressement des comptes publics. Or, la double peine, c'est que ces baisses ont frappé des dotations de l'État qui étaient déjà très faibles pour Cahors comparativement aux communes de la même strate, c'est rappelé et confirmé dans le rapport, puisque nous touchons pratiquement moitié moins (-45 %) que les communes comparables. Malgré cela, les efforts de gestion ont permis de compenser ces baisses, de baisser l'endettement, d'augmenter l'épargne nette et de ne pas augmenter les impôts. Ça fait toujours du bien de le rappeler, vous avez la courbe également ici. Nous avons des frais de personnel très inférieurs aux communes comparables, c'est rappelé également dans le rapport, 18,5 % de moins que les communes comparables et depuis 2012, ces frais de personnel sont en baisse de 4,94 %, près de 5 %. En résumé, je dirais que nous avons une santé financière qui s'améliore, mais qui reste fragile. La preuve de l'amélioration sensible de la santé financière de la Ville est la sortie du réseau d'alerte de la Direction Régionale des Finances Publiques, réseau dans lequel la Ville était depuis longtemps, depuis en réalité la

création de ce réseau d'alerte. Cette sortie, historique donc, fait la preuve d'une amélioration nette de la situation, je vous cite quand même quelques mots de la lettre qui est annexée à la dernière page du rapport, qui est signée de l'administratrice générale des finances publiques et du Préfet, Jérôme FILIPPINI :

« Nous avons le plaisir de vous informer que l'analyse de la situation financière en 2018, compte de gestion 2017, n'implique plus l'inscription de votre Commune dans le réseau d'alerte. Nous tenons à vous féliciter des mesures prises qui permettent de positionner votre Collectivité hors du dispositif national de surveillance. »

Alors, j'évoquais tout à l'heure le jugement d'opportunité dont font preuve les Chambres. On peut citer ici le focus qui est fait sur les écoles, les étudiants ou encore le complexe cinématographique, les Chambres Régionales, vous le comprenez, elles ont une vue de métropole, elles n'ont pas vraiment une vue sur les Villes moyennes ou d'équilibre, et encore moins lorsque c'est vu de Montpellier. On aura sûrement l'occasion d'en reparler tout à l'heure dans les échanges, je reste sur ces mots. En résumé, c'est un rapport assez classique, tant dans le fond que dans la forme, et je répondrai bien sûr aux questions que vous souhaiteriez poser dans le débat.

**M. Jean-Luc MAFFRE :**

Donc, après cette plaidoirie, je vais répondre en ce qui me concerne sur ce rapport qui est malheureusement d'actualité à un moment où beaucoup de personnes dans les rues sur le poids des impôts et des taxes, même si la source de la crise, on le sait, n'est pas ici, je pense quand même que chaque Collectivité Territoriale peut jouer un rôle pour diminuer le poids des impôts et des charges pour les Français. Lorsque depuis 4 ans je vous fais les mêmes critiques, vous me répondez souvent que je fais de la Politique politicienne. Aujourd'hui, ce n'est pas moi qui parle, c'est la Chambre Régionale des Comptes. Alors, vous prétendez qu'ils ne sont pas capables de se mettre au niveau, au petit niveau de Cahors, je pense qu'il y a des gens qui font leur métier de manière objective, et d'ailleurs, je crois que le Président national de la Cour des Comptes, j'en suis sûr, est issu du parti socialiste, donc on ne peut pas l'accuser de faire une orientation politicienne inverse à la vôtre. Donc, c'est un rapport qui est objectif, et qui maintient ses remarques, après avoir entendu vos arguments, parce que tout ce que vous venez de dire, le travail a duré 6 mois et vous l'avez bien sûr exposé aux contrôleurs, et ils ont maintenu, dans le rapport et dans la synthèse que vous venez de lire, leur position, parce qu'effectivement, les chiffres sont têtus. Alors, ils disent que la situation financière de Cahors est fragile. Je reprendrai 4 critiques de fond qui ne sont pas nouvelles, depuis 10 ans déjà que vous êtes là. Parce que vous pouvez mettre des courbes qui remontent à Mathusalem à chaque fois, mais vous êtes là depuis 10 ans. Nous sommes en 2018. L'effort fiscal des Cadurciens est supérieur de 37 % à la moyenne, l'endettement de Cahors est très élevé, les charges de gestion sont en augmentation, à périmètre constant, et la fiabilité des comptes et certaines irrégularités administratives sont relevées, ce qui n'est pas anodin. Alors, sur l'effort fiscal, qui est d'actualité des Cadurciens, il est supérieur de 37 %, un Cadurcien moyen, certains paient beaucoup plus, mais un Cadurcien moyen paie 818 € d'impôts locaux en 2016, d'après la Chambre, c'est la Chambre qui parle, là, contre 607 € au niveau national, et 732 au niveau régional. J'ai les numéros de pages si ça vous intéresse pour ceux qui ne l'ont pas lu. Cahors, au vu de ces taux de fiscalité (...) ne peut plus utiliser le levier fiscal pour dégager de nouvelles marges de manœuvre. On est au maximum des impôts locaux supportables ici. Il y a d'importants déséquilibres financiers entre Cahors et Grand Cahors. Cahors et le Grand Cahors ne concentrent que 51 % de la CAF (tout le

monde sait ce que c'est ici) du Territoire, et assume 80 % de la dette alors que les 45 autres Communes ont autant de CAF que Cahors et le Grand Cahors, et n'assurent que 20 %.

De la dette. Et j'ai vu au Grand Cahors qu'on était loin du compte, puisque certaines Communes voudraient encore avoir des attributions de compensation plus favorables. Donc, il y a un vrai déséquilibre entre Cahors, le Grand Cahors et les autres Communes défavorables pour Cahors. L'intérêt communautaire d'un équipement n'est pas strictement défini par des critères objectifs, mais de façon empirique.

C'est toujours la Chambre qui parle, et j'ajoute donc, effectivement : un coup, c'est le Grand Cahors qui fait la piscine, un autre coup, c'est la Ville qui fait le cinéma. Pourquoi ? Les critères ne sont pas objectifs, ils sont empiriques. Les taux élevés de Cahors, on le sait tous, génèrent le départ des familles vers la périphérie où la population s'accroît quand celle de Cahors baisse. Le centre-ville, c'est la Chambre qui parle, le centre-ville se paupérise. Entre parenthèses, peuvent rester à Cahors soit ceux qui ne paient pas d'impôt, soit ceux qui ont les moyens d'en payer beaucoup. Par contre, les familles moyennes sont obligées de partir dans les Villages et les Communes périphériques. L'endettement est très élevé, c'est toujours la Chambre qui parle, malgré la baisse que vous invoquez. L'excédent brut d'exploitation ne permet pas de générer une capacité d'épargne suffisante pour financer les investissements, compte tenu du poids de l'endettement, et vous êtes là depuis 10 ans. Des investissements lourds ont été faits dans le cadre de vie, donc dans les loisirs, cinéma, musée, CHAI, piscine. Alors, 11 millions, 7 millions, 5 millions, 16 millions pour la piscine, à chaque fois, les tickets sont très lourds dans les investissements pour le cadre de vie. Le campus universitaire cadurcien qui, à mon avis, est beaucoup plus utile que tout ce qui précède, a coûté quand même la bagatelle de 7,5 millions, alors vous allez me dire que ce n'est pas la Ville qui paie, mais elle contribue au Grand Cahors qui participe à ce campus, 7,5 millions pour seulement 138 étudiants. Et non pas 300. Zoom de la Chambre sur le cinéma : ce projet intervient, c'est la Chambre qui parle, ce projet de cinéma intervient dans un contexte de situation financière déjà fragile, et contribuera à alourdir sa dette, contrairement à ce que vient de dire Monsieur BOUILLAGUET. 11,4 millions, ils avancent. Dans la Presse, vous parlez de 5,5 millions. 5,5 millions, c'est simplement le coût, comme vous le savez très bien, du seul bâtiment de la coquille vide, mais il faut rajouter 2,3 millions d'aménagements par l'exploitant, 3,6 millions d'aménagements publics contre lesquels nous voterons tout à l'heure, etc. En fait, le cinéma entraîne 11,4 millions d'investissements. Comme je l'ai maintes fois exprimé ici, et d'ailleurs j'avais presque l'impression de me lire moi-même en lisant le rapport de la Cour des Comptes, en cas de non-succès de cette activité commerciale, la commune restera propriétaire d'un immeuble dont l'affectation, de par sa structure et ses équipements spécialisés, sera difficilement modifiable en vue de réaliser autre chose. L'objectif pour la Chambre sera d'atteindre 170 000 entrées et non pas 150 000 comme vous le dites, car il faut sécuriser le modèle économique de l'exploitant privé, sinon, il ne va pas s'y retrouver. Il faudrait donc 36 % de plus que les 125 000 entrées actuelles. J'arrête sur le cinéma. Les charges de gestion sont en augmentation à périmètres constants. La répartition du poids des charges centralisées mériterait d'être repensée. Alors, ce qui est étonnant, c'est qu'ils ne le mettent pas dans les recommandations, les transferts de compétences vers le grand Cahors et la mise en commun des moyens pénalisent durablement Cahors, la Ville, qui en assume la charge. En fait, on a baissé certaines charges de la Ville de Cahors pour les transférer au Grand Cahors, mais malheureusement en échange, on a baissé l'attribution de compensation, ce qui fait que la baisse des produits pour Cahors a été encore plus forte que la baisse des charges ; la mutualisation, dont on aurait pu croire que c'était un des objectifs du Grand Cahors, n'a pas permis de réduire les coûts de personnel, l'effectif consolidé est en

hausse de 80 personnes. Les charges ont baissé, donc je l'ai dit, et les produits ont baissé encore plus. La durée du travail, sujet maintes fois abordé, à la Ville et au Grand Cahors est de 1 536,50 qui est inférieure à la loi des 35 heures de 1 607 heures et elle coûte à Cahors l'équivalent de 1,5 point de Taxe d'Habitation. Donc, là, on est dans le vif du sujet des impôts. Si on ajoute les 14 emplois qui sont générés également par la durée du travail inférieure pour le Grand Cahors, on a près de 30 personnes de surcoût dû à cette durée inférieure de travail, ce qui est équivalent de 3 points de surtaux de Taxe d'Habitation que les Cadurciens doivent payer.

Plusieurs collectivités, La Rochelle, les régions Île-de-France, Rhône-Alpes et d'autres ont négocié avec succès, comme vous le savez, le respect de la loi des 35 heures et ça se négocie en acceptant un petit surcoût au départ et ensuite, on l'amortit après, pourquoi pas Cahors ? Alors vous allez me dire que ça remonte à 2001, mais vous êtes là quand même depuis 2008. Le taux d'absentéisme est élevé, c'est assez choquant, il est supérieur de 21 % dans le personnel de la Ville à la moyenne des villes comparables et il est plus élevé chez les titulaires que chez les non titulaires. C'est-à-dire les gens qui ont des contrats un peu précaires sont plus présents que ceux qui ont des contrats de fonctionnaires titulaires. Il y a de trop nombreuses écoles et c'est toujours la Chambre qui parle, qui génèrent de la complexité et des surcoûts de personnel. Je pense que vous n'êtes pas d'accord, je sais que c'est difficile à faire, vous en avez supprimé une, mais il y a au moins une école en trop, d'après ce que j'ai cru comprendre dans le rapport, sur Cahors. Et d'ailleurs, les effectifs scolaires sont en baisse dans les écoles publiques de Cahors, alors qu'ils sont en hausse dans les écoles privées, dixit le rapport. Enfin, dernier point important, la fiabilité du bilan comptable est altérée et des irrégularités sont relevées, c'est quand même important ! L'inventaire des immeubles est imparfait, c'est un euphémisme, par exemple, on dit que l'immeuble des Docks est toujours inclus dans le bilan de la Ville alors qu'il a été transféré au Grand Cahors, il y a trop de régies, 23 régies de recettes et d'avances dont le contrôle est insuffisant, risques de vols, de versements non effectués, etc. Le budget annexe du stationnement, personnellement, je l'ignorais, je l'ai appris, regroupe 2 activités qui ne peuvent pas être tenues dans un seul budget, car l'une est un service public de stationnement sur la voirie et l'autre est un service commercial de stationnement dans un parking. C'est apparemment illégal. La désignation de l'exploitant du cinéma a eu lieu sans mise en concurrence ni publicité préalable, un tel montage est entaché de fragilité juridique, il pourrait être éventuellement attaqué en justice, la mutualisation de moyens n'a pas fait l'objet d'une présentation ici en Conseil municipal, en contradiction avec le Code général des collectivités territoriales et enfin, le service d'accueil dans les écoles maternelles ou élémentaires en cas de grève n'est pas en place, contrairement à l'obligation légale. Ça, c'est le point... Respect de la légalité, il y a quand même un certain nombre de points qui ne sont pas anodins. En conclusion, malgré les avertissements réitérés de la Chambre des Comptes, parce que ce n'est pas la première fois que la Chambre des Comptes soulève tous ces points, comme les empereurs romains dont on a connu le déclin, vous organisez en permanence des jeux, cinéma, musée, etc. CHAI, pour flatter le peuple et vous n'avez pas priorisé la baisse des impôts. Parce que, vous n'avez pas augmenté les taux, mais les bases ont augmenté, donc les impôts ont augmenté et vous n'avez pas priorisé la baisse des impôts, notamment en augmentant la durée du temps de travail et en respectant la loi, ce qui aurait permis d'attirer de nouvelles populations, au moins de retenir celles qui veulent partir à cause des impôts, et d'attirer également des entreprises côté Grand Cahors avec le CFE. Par ailleurs et elle le démontre, la Chambre a démontré que le montage de la mise en commun avec le Grand Cahors a favorisé le grand Cahors au préjudice de la Ville et des Cadurciens. Et donc, le

Président que vous êtes, Monsieur le Maire, du Grand Cahors, a pris le pas sur le Maire de Cahors. Je vous remercie.

**M. Michel GRINFEDER :**

Monsieur le Maire, je ne vais pas reprendre dans ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, l'essentiel des arguments financiers qui viennent d'être analysés par Monsieur MAFFRE, dont je partage l'essentiel, mais je voulais m'attarder sur le point 4 de cette étude, qui concerne le nouvel investissement dont on a déjà beaucoup parlé ici : le complexe cinématographique.

Moi, déjà, je dirais que je suis assez étonné de la façon dont Monsieur BOUILLAGUET a présenté ce rapport parce que je trouve qu'il prend vraiment de haut l'avis de cette Chambre Régionale des Comptes. Dire : « Voilà, nous on sait ce qu'on a à faire, et on n'a pas à tenir compte de ces avis, c'est juste à titre consultatif », oui, oui, bien sûr, c'est vrai ! Mais en même temps, cette espèce de dilettantisme de dire « Nous, on s'en fiche, elle peut toujours continuer à parler, la Chambre des Comptes », je trouve que c'est assez surprenant pour un républicain. Voilà. Bon. Enfin, je ne veux pas donner de leçon, je n'aime pas les donneurs de leçons, donc je ne vais pas plus loin. Donc je rentre dans l'essentiel de mon argument. C'est donc ce complexe cinématographique. Je vais faire quelques commentaires, mais pour l'essentiel, je vais lire, simplement lire le rapport, quoi, sans rien y ajouter que des points de détail. Alors, premier chapitre : « Un montage financier alourdissant la dette communale ». Bon, ça, ça vient d'être évoqué, mais je redonne ces chiffres parce que je pense que ces chiffres ne correspondent pas à ceux que vous nous avez régulièrement apportés au niveau de votre communication, que ce soit dans ce Conseil Municipal au niveau des journaux, des magazines, etc. puisqu'on voit apparaître, alors que tout le monde à Cahors a bien en tête que la dépense de ce projet était de 8 M€, hé bien là, on voit apparaître, je lis : « Le coût global du projet est de 11,4 M€, dont 5,5 M€ pour la construction du cinéma, 3,6 M€ pour les travaux d'aménagement connexe des espaces publics ». Là, je m'arrête. C'est un dossier, celui de ces aménagements connexes sur lequel je me suis penché lors d'un article de Cahors Magazine, il y avait en effet de nombreux aménagements qui étaient consécutifs à ce projet et qui ne peuvent pas être considérés comme extérieurs à ce projet. Quand vous détruisez les petits bâtiments, corps de garde, qui hébergent le musée de la Résistance, et quand vous utilisez une partie de l'espace du complexe cinématographique pour le musée de la Résistance, tous les frais qui vont être utilisés pour refaire un nouveau musée de la Résistance, même si je suis sûr qu'il sera plus beau que le précédent, le problème n'est pas là, mais que tous ces frais qui vont être envisagés et qui vont être dépensés, hé bien sont dus à la construction de votre Multiplexe. Donc à partir de là, il faut tenir compte de ces frais-là. Je ne parle pas et tous les Cadurciens voient les travaux que vous effectuez au niveau de la place Bessières, au niveau de la place De Gaulle, ce sont à chaque fois des M€ et on n'oublie pas non plus l'achat du terrain du centre de formation de l'Armée qui a été également acheté et qui a été aménagé, certainement de façon beaucoup plus coûteuse que vous ne l'avez prévu, puisque vous avez fait des travaux assez importants dessus, et donc, ce total de 3,6 M€, il faut l'ajouter aux 5,5 M€ et donc au final, la Ville, puisque effectivement on ne peut pas compter les aménagements intérieurs qui vont être réalisés par l'exploitant, mais c'est 9,1 M€ qui restent à la charge de la Ville. Donc, ce que je veux dire, c'est que, là, les frais qui vont être dépensés sont beaucoup plus importants ! Il n'y a plus de gilet jaune dans la salle, excusez-moi, il y en a encore un, ou deux, mais dans cette période qui est une période grave au niveau de notre Pays, où des personnes manifestent semaine après semaine contre une Politique de dépenses qu'ils considèrent comme inconsidérées et en tous cas

inadaptées, eh bien, je me rends compte que pour le Cadurcien qui ne roule pas sur l'or, dépenser pour des cinémas qui existent déjà, il y a 4 salles de cinéma qui existent déjà, qu'il aurait suffi de rénover, d'adapter à la fois techniquement pour la projection et également pour les personnes handicapées, il y avait des investissements à faire, mais je ne pense pas que ces investissements auraient été à la hauteur de 11,4 M€ au total, 9,1 M€ à charge de la Ville. Et donc, la conclusion : l'impact direct du cinéma sur les dépenses publiques ressort donc, selon le Maire, à 7,9 M€ auxquels il faut ajouter les 1,2 M€ qui, selon vous, ne couvrent pas des travaux en lien direct avec le cinéma, mais j'ai démontré tout à l'heure que ces travaux sont en lien direct avec la construction de ce bâtiment, étant entendu que l'exploitant finance les 2,3 M€ d'aménagements intérieurs. Ce projet va donc alourdir la dette de la collectivité, déjà supérieure à celle des collectivités de la même strate !

On a l'impression, effectivement, d'entendre le discours de Monsieur MAFFRE, de Brigitte RIVIERE ou le mien, qui intervenons régulièrement pour dénoncer l'alourdissement de la dette. Alors, j'aborde maintenant le deuxième chapitre. J'avais également travaillé sur ce thème lors du Conseil Municipal d'avril 2018, je vous avais expliqué que dans le contexte actuel de la fréquentation des salles de cinéma, la baisse nationale, au niveau de la France, est en 2017, on n'a pas encore les chiffres 2018, ce n'est pas terminé, vous le comprenez, était de -3 %. Il semblerait que la baisse sera équivalente ou supérieure cette année. Le multiplexe de Montauban, que vous avez souvent pris en exemple quand ça vous arrangeait...

**(Inaudible)**

**M. Michel GRINFEDER :**

Il a une baisse de 2 %, exemple, contre-exemple, il a une baisse de -2 %. Donc c'est-à-dire un petit peu moins que la baisse nationale. C'est dire que le contexte n'est pas favorable actuellement et j'avais aussi, lors de ce Conseil municipal, expliqué que selon moi, le seul moyen qu'aurait le gérant pour arriver à payer ses dettes, c'est-à-dire notamment ce qu'il va nous reverser à nous, Ville, et puis payer également les investissements qui vont être faits, ce serait d'augmenter la place de cinéma. J'en reviens à nos gilets jaunes : est-ce qu'aujourd'hui, il y a, pour les comités d'entreprise, la place est à 4 €, en cas d'abonnement, 5 €, je vous dis aujourd'hui, solennellement, que les places seront à 8 € ! C'est-à-dire qu'on va doubler le prix de la place qui est aujourd'hui pour les comités d'entreprise. Vous le verrez ! Et ce sera une nécessité économique. Et maintenant, je lirai le texte : « La commune assure non seulement le financement de l'investissement, mais aussi ..., le risque financier et économique lié à l'activité. » En effet, je reprends la parole cette fois, je ne lis plus le texte, en effet, le risque, c'est que les places vont augmenter, si les places augmentent, il y aura moins de gens qui vont venir, on rentre dans un cercle vicieux et le risque, à ce moment-là, ce sera que l'exploitant mettra la clé sous la porte. Et ce point est abordé par le rapport, je reprends mon texte : « En cas de non-succès de cette activité économique concurrentielle, la commune restera propriétaire d'un immeuble, dont l'affectation, de par sa structure et les équipements réalisés, sera difficilement modifiable en vue de réaliser une activité autre que cinématographique. » Alors, je me demande, Monsieur le Maire, si vous avez prévu, peut-être, de déplacer la Mairie au Grand Palais ? Peut-être que c'est votre vœu caché ? C'est peut-être pour ça que vous l'avez déjà appelé « Grand Palais » ? Bon, je ne vais pas vous faire une accusation de mégalomanie, mais enfin, quand même, je pense que vous aurez beaucoup de mal à réutiliser ces locaux. Bon, c'est une petite plaisanterie, je ne peux pas m'en passer.

Dernier point, là, je serai beaucoup plus court, je le cite simplement puisque mon collègue, Jean-Luc l'avait évoqué à l'instant, dernier point : « Un montage juridique évitant la mise en concurrence » et je lis les 3 dernières lignes du rapport concernant le multiplexe : « En conséquence, un tel montage, comprenant à la fois un bail et une obligation de réaliser des travaux, et excluant toute mesure de publicité et d'appel à concurrence pour désigner l'exploitant, est entaché de fragilité juridique. » ! Je crois que c'est dès la première fois où vous nous avez présenté et chiffré votre projet, l'ensemble des groupes de l'opposition, y compris nos collègues d'extrême gauche, avaient pointé le fait qu'il n'y avait pas l'appel à concurrence qui semblait indispensable pour ce projet. Merci de votre écoute.

**Le Maire :**

Mais, merci Monsieur GRINFEDER. Stéphane CASTANG.

**M. Stéphane CASTANG :**

Alors, en fait, c'est vrai qu'avec les arguments que vous avez apportés tous les deux, je vais pouvoir raccourcir mon intervention et essayer de la restructurer un peu. Alors, il y a quand même quelques éléments notables qui n'ont pas été communiqués. L'activité économique présente est soutenue par le secteur public à hauteur de 48 %. C'est assez important pour le citer, parce que les fonctionnaires sont souvent décriés, pas dans cette Assemblée, mais de manière générale, or là, 48 % de l'emploi est public à Cahors, et ça, je pense que ce n'est pas un jugement d'opportunité, c'est factuel, donc c'est à signaler. À l'inverse, moins de 20 % du chiffre d'affaires des commerçants est généré par le Tourisme. Alors, on peut toujours essayer d'augmenter ce taux-là, mais j'ai l'impression qu'il est parfois un peu déformé. La réalité semble montrer l'inverse à Cahors et les chiffres semblent être... Enfin, toujours en se basant sur l'honnêteté de la Chambre Régionale des Comptes. Un autre élément : le taux de remplissage du CHAI, qui semble être à 22 %. Alors, quand j'ai lu ça, j'ai été très, très étonné, donc vous allez peut-être pouvoir confirmer ou informer cet élément-là ? Et de manière globale, les projets qui sont dits structurants n'ont pas empêché la diminution de la population, donc il y a peut-être des questions à se poser aussi sur cette notion de projets structurants et qui sont forcément coûteux et qui endettent la Ville sur plusieurs décennies. Un autre sujet qui a été aussi abordé, sur le centre universitaire, alors, en y exerçant, je ne vais peut-être pas m'étendre trop dessus, mais la situation, il n'y a pas de sujet tabou et la Chambre Régionale des Comptes relève un décalage entre le fort investissement qui a été fait dessus et le nombre d'étudiants, qui a été rappelé, et qui évolue en fait à la marge depuis les travaux, et, plus inquiétant, c'est donc aussi le risque de rapatriement de certaines formations, notamment au niveau du Pôle Patrimoine sur Toulouse. Donc, ce sujet ne doit pas être écarté et je crois savoir que la Ville fait des efforts pour les maintenir, et effectivement, il faudra toutes les forces pour ça, parce que ce serait dommage avec le bâtiment dont on dispose actuellement. Alors, quelques points positifs quand même, mais Monsieur BOUILLAGUET l'a dit, dans un contexte difficile des baisses importantes des dotations de l'État, dont la reconstitution du fonds de roulement et la capacité d'autofinancement, la renégociation, même imparfaite, des taux d'emprunts, alors ça, ce sont des éléments positifs, il n'y a pas de raison de les cacher, mais ce que je relève-là, c'est que, quand même, quand c'est positif, on ne parle pas de jugement d'opportunité, mais dès que ça vient à l'encontre des politiques menées, là, on parle d'opportunité, donc il faut essayer d'être... Moi, en tous cas, je m'efforce d'être objectif par rapport à la lecture de ce rapport. Voilà. Bon, ensuite, ça a été dit aussi, l'emprunt sur 25 ans, plus les aménagements publics connexes qui vont donc alourdir et peser sur les équipes à suivre, que ce soit celle-ci

ou une autre, les Cadurciens, donc, paieront chaque séance 2 fois : leur place, plus à travers leurs impôts. À côté de la présentation de tous ces éléments par la Chambre Régionale des Comptes, moi, je relève le contraste avec l'impression de grande autosatisfaction qui émane du courrier de réponse du 5 octobre 2018. Monsieur GRINFEDER l'a indiqué, et c'est aussi très simplement ce que j'ai ressenti.

Les recommandations formulées par la CRC ne semblent pas être prises très, très au sérieux. Par exemple, dans la réponse, rien sur la non-efficacité en termes d'attractivité des projets dits structurants, rien sur l'inutilité de la mutualisation des services Ville-Grand Cahors, puisqu'en plus d'être visiblement inutiles, ils sont coûteux pour la Ville, alors si on se situe dans un périmètre plus large, on peut effectivement évoquer la solidarité territoriale, mais il y a quand même plus de 2,120 M€ de pertes pour la Ville.

En réponse donc au chapitre sur le volet universitaire, vous continuez, dans votre réponse, j'ai l'impression, à entretenir le flou en affirmant, et là, je ne fais que lire, que : « l'investissement en faveur de l'université a permis, quant à lui, d'atteindre l'objectif des 1 000 étudiants », alors souvent dans les documents qui font référence au centre universitaire Maurice-Faure, le flou est entretenu. Or, on sait tous très bien que le nombre d'étudiants est plus proche de 150 en étant large, que de 1 000 et ça ne peut pas être la restructuration de ce bâtiment qui a attiré plus d'étudiants ; par exemple à l'IFSI ou en BTS. Mais cette phrase-là peut prêter à confusion, en tout cas, ça a été mon impression. Bon, visiblement, sans que vous rentriez trop dans les détails, il semble que le non-provisionnement de plus de 3 000 jours de Compte Épargne Temps ne soit pas un problème. Reste à espérer qu'ils ne soient pas réclamés tous en même temps. Et ensuite, pour finir, nous sommes donc très heureux d'apprendre dans votre courrier de réponse que le CHAI a atteint son objectif de remplissage dès le mois de septembre, et je vois là la seule explication au fait qu'il soit fermé 2 mois de l'année en novembre et en décembre.

#### **Le Maire :**

Alors. On va répondre sur quelques éléments. Bernard, sur l'université, Francesco après.

#### **M. Bernard DELPECH :**

Sur l'université qui a été citée par plusieurs intervenants ce soir, je voulais simplement rappeler, ou peut-être avoir une approche comparative entre la métropole toulousaine et la petite Ville universitaire qui fut un centre universitaire florissant au Moyen Âge.

Quand l'université veut développer des formations ou quand elle veut rénover son campus, la collectivité toulousaine n'est pas du tout concernée et touchée. C'est l'État qui paie. L'État et la Région. Donc, quand dans une ville moyenne, on veut essayer d'attirer des formations universitaires, on est obligé de rénover le lieu, par exemple et de dépenser une énergie extrêmement importante pour travailler avec les présidents d'université, universités fédérales ou les Présidents des 3 universités toulousaines. Sur le chiffre des 1 000 étudiants, il est bien évident que les « plus de 1 000 étudiants » concernent le site. Quand on parle de « site universitaire », ce n'est pas le centre universitaire Maurice-Faure, c'est bien le site universitaire de Cahors, avec plus de 1 000 étudiants. Sur Cahors, vous savez que cet équipement a été inauguré il y a un an simplement, quand même, donc laissez-nous le temps de développer. On est plutôt autour de 160 étudiants, c'est vrai, le maximum peut être de 450 avec l'accueil de nouvelles formations et, sur ces formations, on travaille par exemple avec Jean-Jaurès, mais vous savez qu'on a travaillé pendant quelques mois collectivement une partie des élus et des techniciens du Grand Cahors, essentiellement et qu'on a été pénalisés, mais non pas les seuls, par la vacance de la présidence de Jean-Jaurès, puisque le

mouvement de blocage et de refus de fusion a entraîné une dissolution des conseils et la disparition ou la suppression provisoire de la Présidence de Jean-Jaurès. Nous sommes quand même parvenus à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'administrateur provisoire, Monsieur LAGANIER et nous devons continuer de développer les formations sur le Territoire ; le centre universitaire Maurice-Faure devrait présenter, nous l'espérons en tous cas, 400 étudiants à terme, à condition que le gouvernement, qui prend des décisions à coups d'ordonnances, ne vise pas les ESPE non plus, ce qui entraînerait une remétropolisation des formations. On a aussi été victimes de la RGPP ; vous parliez tout à l'heure d'une Ville-Préfecture, celle de Cahors, dont l'emploi est bien sûr davantage tertiaire qu'industriel ou agricole et donc de ce côté-là, on est extrêmement vigilants.

Vous avez abordé la question du pôle patrimoine et bien on se bat collectivement aussi, on a du répondant, on a beaucoup de soutien et je ne pense pas que la manœuvre, assez basse d'essayer de supprimer le pôle patrimoine de Cahors ait pu aboutir à ce jour. En tout cas, on a des éléments qui sont un peu plus rassurants. Alors, bien sûr, pour une métropole, passer de 650 à 1 000 étudiants, ça paraît ridicule. Mais pour une ville moyenne comme Cahors, passer de 650 à 1 000 étudiants, c'est 350 logements de plus et 350 taxes d'habitation, Monsieur MAFFRE. Les étudiants aussi cotisent et si on regarde les études qui ont été menées par la Région, un étudiant, dans une Ville moyenne comme Cahors, c'est entre 300 et 500 € de plus de dépenses sur le Territoire. Donc, c'est un plus et un plus aussi pour le rajeunissement. Je voulais aussi aborder un tout petit point sur les jeunes ménages qui doivent partir, quitter la Ville ; je voulais simplement rappeler que ce phénomène est un phénomène mondial, international, universel, qu'on connaît des cycles et si ce que vous dites est exact, la Ville-Centre de Cahors serait complètement désertée. On peut constater surtout une stagnation de la population. Si vous regardez BRIVE, c'est -5 000 habitants en 40 ans. Mais, qui se plaint et qui dit que BRIVE a perdu de son efficacité, etc. ? Donc, voilà, c'est à nous aussi d'essayer de retenir la population, mais c'est extrêmement difficile.

Quand je parle des politiques parfois de l'État, les métropoles, on ne les voit pas tellement jouer leur jeu dans le fond de péréquation. C'est extrêmement difficile pour exister, vous verrez quand vous serez dans la majorité, Monsieur MAFFRE, peut-être la prochaine fois. Une autre phrase aussi ; vous avez parlé des écoles privées dont les effectifs augmenteraient. Donc, quand on regarde les chiffres du CDEN sur le Département, il y a à peu près +15 dans le premier degré sur le Département dans l'école privée, si on regarde à Cahors, c'est vrai qu'il y a un différentiel un tout petit peu plus important. Pour quelle raison essentiellement ? Parce que le privé a été dispensé par le gouvernement d'appliquer la réforme des rythmes scolaires.

C'est une contrepartie que nous payons. Ensuite, pour terminer sur les équipements structurants, vous savez, Monsieur MAFFRE, qu'il y a des lois et des réglementations qui obligent tous les jeunes du Territoire à sortir de la 6ème du cycle natation et de savoir nager. Personne n'oblige, il n'y a pas de loi et de réglementation, pour obliger les jeunes du territoire à aller fréquenter le cinéma. Donc, la logique de la répartition du cinéma, reste la commune et le Grand Cahors pour les équipements structurants ; de plus, historiquement, tous les établissements sportifs sont rattachés au Grand Cahors. C'est peut-être un élément qui n'a pas été entendu par la Chambre Régionale des Comptes. Je vous remercie.

**M. Francesco TESTA :**

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, je voulais appuyer sur 2 points. Le premier, c'est que moi, j'ai travaillé sur ces comptes en 2003, les comptes de la Ville et je les ai traduits dans un

livre, à l'époque, en 2004. Alors quand Monsieur BOUILLAGUET dit : « Oui, ces éléments, on les connaît », effectivement, rien de nouveau sous le soleil. Quand on parle de l'endettement, l'endettement, je dirais que c'est le poids de l'héritage ! Et que l'effort de cette majorité a été de le faire baisser de 4 M€ ! C'est factuel. Ce qui est étonnant, c'est qu'on s'offusque qu'il y ait un tel endettement et qu'on fasse référence aux gilets jaunes et je trouve ça... déconcertant, alors que cet endettement, il a été créé par les majorités précédentes ! Et vous y avez participé ! C'est quand même... ! Enfin... Moi, je ne sais pas comment on peut avoir un tel niveau de mesquinerie et de dire : « Vous vous rendez compte, aujourd'hui, on a de l'endettement alors que les gens paient trop de taxes ». Cet endettement, il a été fait par qui ?

**(Echanges inaudibles)**

**M. Francesco TESTA :**

Non, la Chambre des Comptes dit que cet endettement est très ancien et il ne date pas de cette majorité. La gageure qu'a eue cette majorité, c'est de ne pas augmenter les impôts et vous savez pertinemment en utilisant le terme : « oui, mais les bases ont été augmentées », elles n'ont pas été augmentées par cette majorité, et au sein de cette Assemblée, vous le savez très bien que ça se passe au niveau du Parlement ! Donc ce sont les Députés qui ont augmenté les bases, ce n'est pas la Municipalité de Cahors. Donc, nous, en revanche, on n'a rien fait depuis... Pardon ?

**M. MAFFRE :** Vous n'avez rien fait pour inverser.

**M. Francesco TESTA :**

On commence ! Non, mais on commence ! Et on le fait dans un contexte qui est extrêmement difficile et ça a été dit : avec des baisses de recettes. Donc, au moins, vous devriez avoir l'intelligence de reconnaître ces éléments comme le fait...

**M. MAFFRE :**

Traitez-moi d'imbécile carrément !

**M. Francesco TESTA :**

Ensuite, le problème du levier fiscal : il n'existe plus. Effectivement, mais il n'existe pas aujourd'hui, comme il n'existait pas hier ! La problématique, c'est vrai qu'on ne peut plus augmenter les impôts. Donc on ne peut pas utiliser ce levier fiscal. La seule chose, à laquelle je reconnais à la Chambre Régionale et c'est un élément qui est important, c'est la répartition des charges de centralité, c'est la problématique d'une fiscalité qui est caricaturale au niveau du Territoire, mais ça aussi ça existe depuis très longtemps et c'est lié à l'endettement, aux politiques passées d'augmentation des impôts, ici dans cette Assemblée. Et le fait que l'essor du Sud et autour de Cahors, qu'il y ait des gens qui se sont déplacés, ce n'est pas d'aujourd'hui, ce n'est pas de 2009 ou de 20... Non. Cette déperdition était déjà à partir des années 2000 où les gens ont préféré aller un peu plus loin pour payer moins d'impôts. Voilà la réalité. Mais, un point qui me semble important, c'est dire qu'il y a des jugements d'opportunité de la Chambre Régionale des Comptes qui, à mon avis, posent question. Quand vous voyez, sur les stratégies de développement du Grand Cahors notamment, que la Chambre Régionale des Comptes écrit qu'en raison de son éloignement de Toulouse, Cahors ne bénéficie pas du développement en tant que pôle secondaire de la métropole toulousaine comme Montauban. C'est-à-dire que dans une période de métropolisation qui va augmenter,

avec des perspectives de 700 000, 800 000 habitants sur Cahors, avec des villes qui vont être reliées aux autres métropoles par le biais du TGV, qui vont être connectées avec d'autres métropoles à l'extérieur et seront plus proches de Brisbane, de New York que de nous, la seule perspective pour une ville moyenne comme la nôtre, c'est de devenir une cité dortoir de ces grandes métropoles. Voilà le développement qu'on nous propose, en tout cas, c'est écrit noir sur blanc. Le fait d'être suffisamment éloigné, on se retrouve enclavé. Ce n'est pas ma vision d'une ville comme Cahors. Je pense que, justement, c'est une chance. C'est une chance que la ville soit à une distance, pas trop lointaine, mais suffisante pour préserver son environnement, pour préserver ses terres agricoles et son potentiel touristique et son potentiel de production alimentaire. Parce qu'il faudra nourrir ces grandes métropoles. Elles vont avoir les grands services publics, elles vont avoir la Culture, elles vont avoir les grandes universités, elles vont avoir toutes les connexions dématérialisées, etc., etc. Elles vont avoir les TGV qui vont les relier les unes aux autres.

Parce que quand on parle des gilets jaunes, la fracture territoriale, c'est ça ! C'est continuer ce genre de politique, c'est ça qui fait la fracture territoriale. C'est quand on vote le TGV à la Région entre Bordeaux et Toulouse et demain Toulouse-Montpellier, à 27 M€ du kilomètre alors qu'on n'est pas fichus de mettre du pognon sur notre ligne POLT, vous voyez, c'est ça la fracture territoriale. Et moi, je crois qu'on peut inverser ce genre de politique. Merci.

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

Je voulais juste répondre rapidement à Monsieur GRINFEDER, dont on connaît la maladresse constante sur les chiffres. Juste pour dire que ce n'est pas du tout du dilettantisme, puisque vous m'en avez accusé tout à l'heure. Moi, je travaille depuis 30 ans avec la Chambre Régionale des Comptes, pas au quotidien, mais presque, tous les mois, tous les deux mois, donc je les connais et je suis très respectueux de ces magistrats, mais je ne suis pas tétanisé. Donc, si la matière peut être austère, on n'est pas obligé d'être austère soi-même lorsqu'on s'exprime. Donc je voulais juste dire, c'était d'un trait humoristique, ça doit être pareil quand on va chez le psychiatre la première fois, on doit être impressionné et puis, on doit s'habituer. Voilà.

**M. Michel SIMON :**

Oui, moi, je voudrais revenir sur quelques chiffres, d'abord pour essayer de tranquilliser Monsieur CASTANG, mais il a fait la question et la réponse, comme Monsieur MAFFRE l'autre jour au Conseil communautaire : effectivement, en 2017, il n'y a eu que 6 mois d'exploitation de l'Auberge de Jeunesse, ce qui explique ce taux de 22 %. En 2018, comme vous l'avez rappelé, dès septembre, les objectifs de remplissage étaient obtenus, avec, il faut le rappeler, enfin, ce n'est pas dans le rapport, et ce n'était pas précisé, il y a eu quand même plus de 60 % de touristes étrangers qui ont fréquenté l'Auberge de Jeunesse. Donc, c'est une opération qui monte en régime, c'est ce qui était prévu et sachez que dans la convention qu'il y a entre la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse et le Grand Cahors, ces 2 mois de fermeture sont prévus pour la très, très basse saison. Donc, il n'y a rien d'exceptionnel et de particulier en la matière. Je voudrais aussi revenir sur les chiffres de Monsieur GRINFEDER, qui, comme dit Vincent, nous habitue systématiquement à des mélanges de genres. Il excelle dans cet exercice, mais c'est trop important quand même pour le prendre à la légère et de la manière dont il l'a présenté. Et pour ça, je vais vous renvoyer tout simplement aux délibérations 14, 15 et 16 du 2 novembre 2016. Là, on a délibéré, on a engagé le projet avec une majorité, une opposition et donc, le projet a été validé. Dans la délibération N° 14, je vous le lis.

Le montant de l'opération du cinéma : 7,8 M€ HT qui se répartissent en : Exploitant privé : 2,3 M€ (ça, ce n'est pas les impôts de la Ville, ni des Cadurciens), État-Région-Département : 2,5 M€, Reste à charge de la Ville : 3 M€. Il se trouve qu'on a été un petit peu meilleur et que ce n'est pas 2,5 M€ de subventions, c'est 2,8 M€ que nous avons obtenus et donc, le reste à charge de la Ville est de 2,7 M€. Ce qu'a omis, ou peut-être n'a pas su la Chambre Régionale, c'est que, et on vous l'avait indiqué, une quote-part importante, c'est-à-dire un gros tiers de ce reste à charge est couvert par les loyers de l'exploitant. Les loyers de l'exploitant couvrent l'équivalent de 1 M€ de ces 2,7 M€. Et le reste, ça fait partie des investissements que nous assumons de manière tout à fait officielle que nous avons dans notre programme, que nous avons intégré dans notre Plan Prévisionnel d'Investissements, donc rien d'exceptionnel, puisque c'est un développement sur 3 exercices budgétaires.

Dans la même délibération, je vous avais exposé que les aménagements d'espaces publics seraient avec des travaux d'un montant de l'ordre de 2,5 M€.

Ce sont deux choses complètement différentes avec la volonté affichée par notre Maire et notre Municipalité de créer un véritable lieu de vie en partie haute de la Ville comme ça a été fait par nos prédécesseurs qui l'avaient initié avec les allées Fénelon et la place Mitterrand, la partie haute. Les Cadurciens ont besoin également d'un lieu de rencontre et pas que des places de stationnement, il faut quand même vivre avec son époque. Donc tout ça, c'était bien marqué. La délibération N° 14, c'est la désignation de l'exploitant, il y a 2 ans. Le contrôle de légalité n'a rien relevé. Donc, a priori, nous nous étions quand même entourés d'experts en la matière, donc la problématique, elle peut être soulevée 2-3 ans après, mais enfin, c'est du passé, on ne va pas toujours ressasser ce passé de manière éternelle. Je voudrais quand même être très clair, là, de ce côté-là. Faire peur en mélangeant les chiffres, vous m'y avez habitué, Monsieur GRINFEDER. Je sais que dans le précédent mandat, vous vous êtes bien amusé sur ces jeux d'écriture en mélangeant comme vous venez de le faire : 1 M€ par ci, 1 M€ par là, non, le reste à charge est de 2,7 M€ sur le cinéma, répartis sur 3 exercices budgétaires.

#### **Le Maire :**

Vous avez, Messieurs MAFFRE et GRINFEDER, parlé en début d'intervention de la « plaidoirie » de Vincent BOUILLAGUET.

Je dois dire qu'en réponse, nous avons eu le traditionnel réquisitoire à charge auquel nous sommes habitués. Avec toujours cette tendance à manipuler les chiffres, à ne prendre à l'intérieur que ce qui vous arrange, à agiter les peurs, Monsieur GRINFEDER, à faire parfois les questions et les réponses à travers des prévisions fantaisistes ; la vérité, c'est que ce n'est pas la Chambre Régionale des Comptes qui parle, c'est vous qui faites parler la Chambre Régionale des Comptes, comme cela vous arrange. Les faits sont là et comme vous l'avez dit, les faits sont têtus. Qu'est-ce qu'elle dit, la Chambre Régionale des Comptes ? Elle dit, c'est vrai : la situation est fragile. Est-ce que nous avons dit le contraire ? Notamment, lorsque nous sommes arrivés en responsabilité ? Jamais. Nous continuons à le dire. Néanmoins, il y a quand même une évolution importante, lorsque nous sommes arrivés en responsabilité, la Ville était dans le rouge et elle est aujourd'hui dans le vert. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la DDFIP et le Préfet, qui nous a sortis du réseau d'alerte dans lequel la Ville était depuis le début. Et nous avons bien l'intention de rester en dehors de ce réseau d'alerte. Ça vaut pour l'épargne nette, dont la Chambre Régionale des Comptes dit que l'année dernière, elle a été la plus élevée qu'elle ait jamais été puisque nous avons eu une épargne à hauteur de 900 000 € ; ça vaut pour l'endettement qui a quand même baissé dans cette Ville de 12,8 % alors qu'il avait toujours progressé, chaque année avant qu'on arrive en

responsabilité, ce qui fait qu'aujourd'hui, on a une capacité de désendettement qui est de 9,2 années, alors que quand nous sommes arrivés en responsabilité, il était de 16 ans. Quand les banques regarderont ces ratios, elles-mêmes considéreront demain que nous avons évolué favorablement et que nous sommes plutôt dans le vert que dans le rouge. Vous parlez ensuite de la fiscalité. Vous dites qu'elle est importante en rapport avec les autres Villes. Mais est-ce qu'on a dit le contraire ? En revanche, j'ai envie de dire : Mais la faute à qui ? Si ce n'est à ceux qui ont régulièrement augmenté la fiscalité avant qu'on n'arrive à responsabilité et je le rappelle, chaque année, aussi longtemps qu'on soit revenus en arrière, il y avait une hausse des taux de fiscalité et la personne qui était votre tête de liste la dernière fois y avait participé aussi, vous ne pouvez pas dire le contraire. Vous pouvez vous en désolidariser aussi aujourd'hui, mais c'est une réalité et qu'est-ce que nous avons fait ? Malgré la baisse de DGF, malgré le contexte qui n'est pas favorable, nous avons réussi à bloquer l'augmentation des taux de fiscalité et nous nous engageons à réinverser la tendance.

Nous avons même, l'année dernière, baissé les taux de 0,5 %, je ne pense pas qu'il y ait une seule collectivité alentour qui ait réussi à le faire et vous avez réussi, et ne me dites pas que ce n'est pas politique, à voter contre. Donc, combien faudra-t-il qu'on fasse pour qu'à un moment donné vous votiez pour une baisse de la fiscalité que vous préconisez ? Vous bloquez, on a l'habitude dans ce réquisitoire, ça en est souvent l'objet principal, sur le cinéma. C'est normal, c'est le projet phare et tous les projets structurants d'ampleur peuvent parfois poser question et il est tout à fait légitime que nous cherchions régulièrement à apporter des réponses. Alors, évidemment, on se fait peur sur le coût financier, on ne va pas retrouver les places de stationnement, le cinéma va s'effondrer etc... Ce soir, c'était qu'il faudrait aller mettre la Mairie dans le cinéma. Alors, c'était sous le ton de la boutade, enfin, franchement, je ne pensais pas qu'on puisse en arriver jusque-là. Les chiffres qui sont exprimés par la Chambre Régionale des Comptes, ce sont des chiffres que nous avons toujours évoqués, notamment sur le coût du cinéma, le coût du bâtiment qui est à hauteur de 5,5 M€ pour la Collectivité, auxquels s'ajoutent 2,3 M€ de l'investissement privé, avec des subventions de 2,8 M€, et donc, reste à charge de la Ville qui est de 2,7 M€. Un des éléments quand même qu'il faut noter, sur cet aspect financier, c'est que la Chambre Régionale des Comptes, à l'époque, n'avait pas tous les éléments. Elle n'a pas, notamment, intégré le loyer. Le loyer qui représente quand même, sur l'ensemble des 25 ans de l'emprunt, 1 M€. Par ailleurs, elle ne parle pas du bail emphytéotique que nous avons conclu avec les porteurs de projet qui prévoit qu'ils peuvent racheter le bâtiment au bout de la 18<sup>e</sup> année dans un montant qui sera compris entre 3 et 4 M€. Donc, dans 18 ans, nous verrons bien, mais ça fait partie des hypothèses ; vous pouvez en faire des pessimistes, je peux aussi en faire des optimistes, comme le fait que les opérateurs chercheront à racheter le bâtiment et que la Ville pourra à ce moment-là, encaisser entre 3 et 4 M€. L'étude de marché qui a été faite, qui n'est pas truquée ! Le cabinet qui fait des études de marché pour l'ensemble des territoires, avait évalué le potentiel entre 150 000 et 170 000 entrées et vous avez rappelé que le point d'équilibre, il est bien en deçà, pour l'opérateur, puisqu'il faut aussi qu'on se soucie de la santé de l'opérateur, il est à 130 000 entrées. Et bien, nous avons récemment eu une actualisation de cette étude qui prend en compte l'évolution positive du cinéma, contrairement à ce que vous dites, de la fréquentation, avec une part de marché qui est estimée au contraire entre 162 000 et 180 000 entrées. Donc moi, très honnêtement, sur ce dossier, on peut refaire le débat à chaque fois, je vous donne simplement rendez-vous l'année prochaine lorsque ce complexe cinématographique ouvrira et je souhaite bien évidemment qu'il ouvre dans les délais, si la fréquentation n'est pas au rendez-vous et

surtout, je m'engage à ce que vous puissiez constater que ce complexe cinématographique n'aura pas détérioré l'endettement de cette Ville, qu'il ne l'aura pas accentué. Parce que nous avons par ailleurs et nous en parlerons tout à l'heure, la question de l'aménagement des espaces publics qu'il faut, à mon sens, dissocier ; il y a le cinéma et puis il y a la place Bessières qui fait partie des aménagements que nous réalisons dans cette Ville depuis de nombreuses années. J'ai considéré qu'en effort important avait été fait au sud de la boucle, avec les allées Fénelon, avec la place Champollion, avec la place de la Libération et qu'il y avait la nécessité aussi d'aménager des espaces publics en haut du boulevard. C'est pour ça que nous avons souhaité porter ce projet qualitatif, d'une place qui va permettre aussi à chacun des Cadurciennes et des Cadurciens du haut du boulevard, de pouvoir se retrouver. Donc moi, je vous donne rendez-vous sur ce dossier en fin d'année prochaine pour que les peurs cessent et que la réalité l'emporte. En tout cas, nous continuerons, pour notre part, à être transparents. Ce que je voulais vous dire, c'est qu'on peut, et c'est souvent une tentation qui est la vôtre, considérer qu'il ne faudrait rien faire.

C'est possible, on pourrait considérer aujourd'hui qu'il suffit que les métropoles se développent et que, finalement, la ville de Cahors pourrait en être exempte. Nous avons souhaité porter des projets structurants, des projets qui sont importants, c'est vrai, mais qui ont et auront des effets. Je pense à l'enseignement universitaire. Je pense également à ce complexe cinématographique dont la vocation est aussi de renforcer le commerce de proximité. On peut avoir une analyse du Territoire qui ne retient que les éléments négatifs. C'est ce qu'on appelle le *bashing*. On peut aussi et notamment, le faire à travers la lecture du rapport de la Chambre Régionale des Comptes et y voir quelques motifs positifs si vous voulez bien, pour assurer un rééquilibrage.

Qu'est-ce que l'on peut constater ? La confirmation que le taux de vacance commerciale du centre-ville est bien meilleur qu'ailleurs, même si je sais qu'il est fragile. Il est à 7 %, alors qu'il est à 14 % dans les Villes de la même strate. Constater que nous avons une offre médicale qui est meilleure qu'à Brive, qu'à Rodez ou qu'à Albi. C'est une réalité. Ça peut aussi être positif ; et que nous avons cette capacité, demain, nous aussi, à croire en un avenir meilleur et tout le travail qui a été fait par cette Municipalité depuis que nous sommes en responsabilité, c'est bien à la fois d'assurer une bonne gestion de notre Collectivité, parce que c'est quand même la base que d'avoir une situation saine et de pouvoir proposer des investissements d'avenir qui permettront de donner une véritable chance à ce Territoire. Je vous remercie.

Le Conseil municipal prend acte de la communication des observations définitives formulées par M. le Président de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie.

Il n'y a pas de vote sur ce point.

## **2. Adoption de la décision modificative n° 4 – budget principal 2018**

### **M. Vincent BOUILLAGUET :**

Je vous propose, à travers cette délibération, d'ajouter les crédits ouverts lors du budget 2018 comme indiqué dans le tableau de la délibération.

Alors, il y a pour l'essentiel deux sortes d'ajustements, vous le voyez assez rapidement, il y a des plus et des moins, qui permettent de fléchir différemment les opérations en récupérant des crédits non utilisés avant la fin de l'année, que l'on réaffecte sur d'autres opérations urgentes. Il y a des ajustements réalisés aussi grâce à la valorisation qui est faite désormais de l'ingénierie administrative en interne, on l'avait évoqué lors du dernier Conseil municipal.

En effet, on valorise désormais les conduites d'opérations qui sont menées en interne d'un service au profit d'un autre. Alors outre la transparence, ça a le mérite d'obtenir une analyse plus fine des coûts par budget, principal ou annexe, de ces prestations intellectuelles qui sont faites en interne. Ça concerne ici le musée, notamment. Donc, les écritures d'ordre pour 100 000 € que vous retrouverez en investissement et en fonctionnement en sont le fruit, vous les voyez dans ces tableaux qui s'équilibrent. Ça nous a permis ainsi d'ajuster les crédits pour 225 000 € pour l'aménagement du parking derrière le Palais des Sports, il y a 17 000 € d'éclairage public, ce sont des compléments de lumière à l'Archipel et à Desprats, il y a 6 300 € de système d'information, dont la fibre optique, dès 2018. Il y a quelques modifications de crédits aussi en fonctionnement. Vous le voyez, il y a des opérations qui s'équilibrent les unes avec les autres, et puis il y a aussi une constitution de provision pour les créances douteuses, à concurrence de 10 000 €. Alors, de quoi s'agit-il ? Et bien nous répondons ici à une préconisation de la Chambre Régionale des Comptes ; donc là, le but, c'est de constituer sur 5 ans une provision de 52 000 € comme proposé, de façon à maîtriser les risques sur les irrécouvrabilités de créances de la Ville. Voici l'essentiel de cette délibération.

**Mme Brigitte RIVIERE :**

Je profite juste de cette délibération pour avoir un petit point de précision concernant le musée Henri-Martin. On avait évoqué l'autre jour un retard dans les travaux en raison de travaux supplémentaires. Est-ce que le coût de ces travaux supplémentaires a été évalué ?

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

Je vais laisser la parole à Michel SIMON, mais ce n'était pas des travaux supplémentaires.

**M. Michel SIMON :**

Si, si. C'était lié à la nature des fondations et à la découverte d'un horizon rocheux dont les techniques classiques, je vous l'avais expliqué, je crois, la dernière fois, pouvaient fragiliser les fondations qui étaient faibles sur l'ensemble du bâtiment ; donc il a fallu faire appel à un technique un peu plus sophistiquée réalisée par l'entreprise Grenier qui va entraîner des coûts légèrement supérieurs. C'est en cours de finalisation. Je n'ai pas le chiffre définitif. Mais je confirme : effectivement qu'il y a eu du retard de par la recherche d'un processus d'organisation du chantier un peu plus valorisant et donc, là, on est maintenant, comme je vous l'avais dit l'autre fois, ça n'a pas changé, c'est 3 mois de retard à peu près.

**Mme Brigitte RIVIERE :**

Merci. J'avais bien noté le nombre de mois de retard, mais vous nous informerez du surcoût quand vous le connaîtrez ?

**M. Michel SIMON :**

Oui, bien sûr.

**Le Maire :**

Il est inférieur, de mémoire, à la provision pour aléas que nous avons prévue, donc pour le moment, ce n'est pas quelque chose qui va déstabiliser l'ensemble d'autant plus qu'on fait des économies sur d'autres éléments, donc on vous donnera ces informations mais ce ne sera pas ça qui, à ce stade, posera un problème dans le budget que nous avons prévu pour cet ouvrage.

Mme DIRAT Laurence, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. GRINFEDER Michel, M. CASTANG Stéphane s'abstiennent.  
Adopté à l'unanimité.

### **3. Ouverture anticipée des crédits budgétaires 2019**

#### **M. Vincent BOUILLAGUET :**

Il s'agit d'ouvrir par anticipation des crédits en investissement. Le budget de la Collectivité étant voté en mars, mars-avril, ça dépend, le législateur a prévu la possibilité, en fonctionnement, de pouvoir exécuter le budget sans attendre son vote et en investissement, dans un souci de poursuivre les opérations engagées notamment, de pouvoir engager, liquider et payer les dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des crédits ouverts lors du budget précédent.

Donc c'est ce qui est proposé et détaillé dans la délibération ; vous avez le montant des crédits qui étaient ouverts et en face de ceux-ci, les 25 % que l'on est autorisé à ouvrir par anticipation. C'est la proposition qui vous est faite ce soir. C'est une délibération technique.

Mme DIRAT Laurence, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. GRINFEDER Michel, M. CASTANG Stéphane s'abstiennent.  
Adopté à l'unanimité.

### **4. Création Autorisation de Programme/Crédit de Paiement 2018**

#### **M. Vincent BOUILLAGUET :**

La création d'autorisation de programme et crédit de paiement. Il est proposé ici de créer 3 autorisations de programme. Comme dans le dernier Conseil, vous avez, dans le corps de la délibération, l'explication technique, il s'agit des mêmes principes réglementaires que ce qu'on avait évoqué. En fait, on l'avait fait pour l'éclairage public à Cabessut, une autorisation de programme lors du dernier Conseil. Ce qu'on peut retenir, c'est que « Les Autorisations de Programme (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par Crédits de Paiement (CP) ». Le suivi des AP et des CP se fait à chaque étape budgétaire, donc on les reverra souvent puisque lors du budget primitif, des décisions modifications modificatives ou lors du CA, que ce soit dans un souci de communication, de suivi et de rigueur, on les aura à portée de vue régulièrement.

Là, il s'agit de délibérer pour mettre en place les 3 AP suivantes :

- Modernisation de la Halle de Cahors, pour 850 651 €,
- Restauration des œuvres du musée Henri Martin pour 330 000 €,
- Aménagement de l'espace public Bessières – 2ème tranche pour 1,888 M€

Il y a les explications sous ces opérations qui sont résumées, je dirais, dans cette délibération, mais je n'en fais pas la lecture parce qu'après, Michel SIMON aura l'occasion de les détailler dans les délibérations 12, 13 et 14.

#### **(Echanges inaudibles)**

#### **M. Stéphane CASTANG :**

Oui, oui. Voilà, c'était l'idée d'avoir un vote scindé, mais du coup, comme ce n'est pas possible, on était sur la même optique.

Mme DIRAT Laurence, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. GRINFEDER Michel, M. CASTANG Stéphane votent contre.  
Adopté à la majorité.

**5. Admission en non-valeur 2018 sur le budget principal ville**

**6. Admission en non-valeur 2018 sur le budget principal Eau et Assainissement**

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

Ce sont des admissions en non-valeur sur le budget principal de la Ville pour la délibération 5 et sur le budget assainissement pour la 6. Pour la Ville, il s'agit d'admettre en non-valeur 28 titres de 2003 à 2009 qui sont considérés comme irrécouvrables et sur la délibération N° 6 69 titres de 2008 à 2010 également considérées comme irrécouvrables.  
Adopté à l'unanimité.

**7. Provision pour créances dont le recouvrement est douteux**

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

Cette délibération est en conformité avec l'ouverture des crédits que l'on a faite tout à l'heure concernant la provision pour créances dont le recouvrement est douteux, et selon les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, notamment, on constitue une provision pour les créances pour lesquelles le risque de non-recouvrement est important et sérieux. Au 31 décembre 2017, le stock de créances dites douteuses ou à risque s'élève à 56 000 €, on provisionne cette année 10 000 € et on essaiera de provisionner pendant les 5 ans qui suivent 10 000 € chaque année pour atteindre les 50 000 €.

Adopté à l'unanimité.

**8. Attribution de subventions aux associations et organismes publics 2018**

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

Il y a 2 compléments de subventions en fait ; pour l'école Zacharie Lafage, 200 €, c'était pour une manifestation et 200 € aux Jeunesses Musicales de France également. Par contre, la subvention de 3 000 € pour le Secours Populaire, c'est un dossier qui est enfin à jour et c'est la subvention qui était prévue en début d'année et on a demandé que le dossier soit complet pour la valider.

Adopté à l'unanimité.

**9. Attribution d'un acompte de subvention aux associations pour 2019**

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

C'est également assez classique ici dans cette assemblée. Pour permettre aux associations de fonctionner dès le début de l'année 2019 et en attendant le vote du budget 2019, on autorise le versement d'avance sur subventions. Évidemment, ces montants seront déduits de la subvention 2019. Donc, vous avez la liste : Comité des Œuvres Sociales du Grand Cahors : 22 000,00 €, Cahors Rugby à XV : 20 000,00 €, Cahors Football Club : 15 000,00 €, Cahors Sauzet Basket : 8 000,00 €, Cahors XIII : 8 000,00 €, Cahors Trial club : 8 000,00 €

Cahors Blues Festival : 21 000,00 € (rajouté voir tableau délibération et liste des projets modifiés en début de séance).

**M. Daniel COUPY :**

À ce sujet, j'ai découvert cette semaine et je ne savais pas, moi je ne suis pas un habitué des grands spectacles, que certains spectacles régionaux étaient rachetés par des groupes nationaux, multinationaux et que déjà, dans le Département, il y avait des groupes, des spectacles locaux qui n'étaient plus sous les contrôles de la population, mais qui passaient sous le contrôle des grands groupes. C'est vraiment regrettable et je me félicite qu'on adresse cette subvention au Cahors Blues qui se démène pour maintenir une activité extraordinaire et tout de suite, je fais une parenthèse avec le cinéma. On a donc accordé l'exploitation de ce cinéma à 2 Cadurciens. Si on l'avait mis en concurrence, je suis persuadé que Gaumont, Amazon ou autres seraient venus et puis on aurait vu ce qu'on aurait vu sous la coupe de ces multinationales. Alors, là aussi, je me réjouis qu'on soit restés dans le cadre cadurcien pour l'attribution de l'exploitation.

**Le Maire :**

Il est vrai que beaucoup d'éléments de Culture passent sous la gestion de grands groupes. Il n'y a qu'à regarder les grands événements que nous avons autour, que ce soit Brive Festival, que ce soit Garorock, ils sont effectivement rachetés par Vivendi la plupart du temps. Ce qui pose un problème, c'est vrai, d'un accès à une Culture qui est prise avec des groupes qui ne se retrouvent que sur ces festivals-là. Et c'est vrai qu'on peut imaginer que certains de nos festivals pourraient aussi à un moment donné, être rachetés. Mais il faut aussi avoir conscience que c'est de plus en plus dur, que les cachets sont de plus en plus importants ; c'est vrai que la musique est souvent désormais gratuite et accessible à tous ; sur la question du pouvoir d'achat et de la démocratisation, c'est une bonne chose, mais reste que la rémunération des artistes est au cœur de nos enjeux si on veut à un moment donné qu'il en reste encore sur notre Territoire.

**M. Michel GRINFEDER :**

Juste une précision par rapport à ce que Daniel vient de rappeler, simplement, l'actionnaire majoritaire, je pense, je ne l'ai pas étudié en détail, mais l'actionnaire majoritaire du cinéma est de Saint-Gaudens, il n'est pas de Cahors. Et deuxièmement, par contre, moi, j'étais déjà intervenu sur ce point et je suis tout à fait d'accord avec la remarque de Monsieur COUPY et les compléments que vous venez de donner ; j'avais alerté qu'il y avait un risque, ce qui s'est passé pour la plupart des multiplexes de la région, c'est-à-dire Albi, Montauban, hormis celui d'Auch, à ma connaissance, Rodez, etc. la plupart des multiplexes des Préfectures de l'ancien Midi-Pyrénées ont été rachetés par un grand groupe et qu'il fallait être très vigilant par rapport à ça. Par rapport à ça, moi je pense qu'il est impératif pour la continuité de ce cinéma, que ce soient des personnes qui représentent le cinéma indépendant.

**Le Maire :**

C'est effectivement le cas des opérateurs que nous avons choisis puisque, même s'il est effectivement de Saint-Gaudens, c'est le Cadurcien qui est allé le chercher. C'est un vrai tenant du cinéma indépendant pour le coup, avec cet objectif aussi qu'il y ait la médiation culturelle qui me paraît essentielle, qu'il y ait une programmation Arts&Essais conséquente et de qualité. Sur le reste, je pense que vous faites référence à Cap Cinéma qui était propriétaire de pas mal de cinémas, notamment celui d'Agen et qui, mais pour des raisons

autres que des éléments de gestion ou liées à un gros groupe, serait venu à un moment donné faire une espèce d'OPA sur ces cinémas, c'est qu'il avait envie de faire autre chose, tout simplement et qu'il a vendu l'ensemble de ses cinémas effectivement à un gros groupe. Mais il n'y a pas de risque sur Cahors puisque nous sommes dans un cadre d'un bail emphytéotique et que c'est nous qui décidons, très clairement, quel est l'opérateur et il n'est pas possible, dans notre cas, que le bail emphytéotique soit racheté.

Donc, c'est totalement exclu, à part si l'opérateur n'avait plus envie, mais enfin j'ai déjà répondu sur cette question-là. Donc il n'y a pas de risque avec le montage que nous avons à Cahors, c'est une certitude. Ce qui n'est pas le cas des festivals associatifs ou autres, encore que, sur ceux qui ont été rachetés par Vinci, ce sont souvent des festivals qui étaient gérés par les collectivités en l'occurrence et qui avaient du mal à tenir et qui ont préféré les vendre à ces groupes-là. Enfin, c'est un autre débat qu'on aura peut-être l'occasion d'avoir à nouveau.

Adopté à l'unanimité.

#### **10. Attribution d'un acompte de subvention 2019 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cahors**

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

Il y a un acompte comme chaque année. J'ai bien précisé tout à l'heure que les subventions, y compris pour le blues, c'était chaque année en décembre, c'est pour tout le monde. Là, il s'agit d'un acompte de subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour 300 000 € également pour pouvoir fonctionner avec le vote du budget.

Adopté à l'unanimité.

#### **11. Tarifs publics locaux 2019**

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

Cette délibération revient aussi chaque année puisque les tarifs qui sont supérieurs aux limites fixées par le Conseil Municipal doivent faire l'objet d'une délibération annuelle, donc puisqu'on avait voté ce principe en 2014 avec une délégation au Maire pour fixer les tarifs des régies municipales dans la limite de 150 € notamment, on l'avait adopté également pour les loyers qui n'excédaient pas 450 € par mois. Après, tout le reste fait l'objet d'une délibération qui est ici et donc je ne peux que vous renvoyer aux tarifs divers selon le tableau qui est joint en annexe pour toute la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

**(Echanges inaudibles)**

Mme DIRAT Laurence, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. GRINFEDER Michel s'abstiennent.

Adopté à l'unanimité.

#### **AMÉNAGEMENT**

#### **12. Aménagement des espaces publics autour du complexe cinématographique/Validation des études d'Avant-Projet (AVP)**

**M. Michel SIMON :**

Avant de vous présenter cette délibération, je vais revenir, comme je l'ai fait tout à l'heure, à la fameuse délibération N° 14 du 2 novembre 2016 qui avait permis d'engager le programme du complexe cinématographique et d'autre part, définir les enveloppes financières. Dans cette présentation, j'avais insisté sur plusieurs points, dont 3 en particulier.

L'objectif de subvention pour le complexe cinématographique comme je l'ai dit tout à l'heure, était bien de 2,5 M€ et non 3,2 comme l'a indiqué la Chambre Régionale des Comptes et nous en avons obtenu 2,8, soit 10 % de plus que l'objectif que nous nous étions fixés, et non pas 10 % de moins comme on pourrait le présenter à partir du chiffre erroné de la Chambre Régionale. Le deuxième point, c'est que le concours d'architecte intégrait évidemment la requalification des espaces publics environnants pour un montant de travaux de l'ordre de 2,5 M€, c'était montant de travaux de l'ordre de 2,5 M€ sur 3 exercices budgétaires et à un rythme compatible avec les enveloppes allouées annuellement par la Ville de Cahors et non 3,6 M€ comme le mentionne malheureusement par erreur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Enfin, troisièmement, la stratégie de la Ville s'est appuyée sur la recherche d'une localisation en cœur de Ville et a fait l'objet non seulement d'analyses urbanistiques poussées, engagées dès 2013, mais aussi d'un travail partenarial très important avec l'architecte des bâtiments de France. Ce choix à partir d'une analyse multicritères s'est porté sur le site de la caserne Bessières pour restituer le carré militaire, d'une part, qui préexistait avant 1941, date de l'incendie et d'autre part, pour une reconstruction sur site propre afin de ne pas artificialiser d'autre foncier. Deux ans plus tard, je vous propose donc la validation des études d'avant-projet relatives à ces aménagements publics qu'a pilotés Antonio VIRGA, l'architecte, et ses bureaux d'étude, qui, je le rappelle, concernent le site CIRFA. Donc le site CIRFA ne vient pas en plus, il est intégré dans cette enveloppe-là, la place Bessières proprement dite et une projection sur toilettage de la place Charles de Gaulle. Comme Vincent l'a exposé dans la délibération 4 sur les AP/CP, les 2 premières phases qui sont relatives au CIRFA pour 450 000 € qui a été déjà réalisé en début d'année pour le maintien des capacités de stationnement sur le quartier et le complément pour la caserne Bessières, 1,260 M€ HT de travaux programmés sur les exercices 2019 et 2020 pour l'aménagement de cette esplanade. C'est la somme de ces 2 chiffres : 1,260 M€ + 452 000, vous y rajoutez les pourcentages d'honoraires et vous y ajoutez la TVA qui vous font les 1,888 M€ dont Vincent vous a parlé tout à l'heure en AP/CP. Et la 3° tranche enfin qui est estimée à 1,064 M€ et qui se fera après 2020-2021 pour la requalification ou le retoilettage de la place Charles de Gaulle. Le coût prévisionnel de l'ensemble de ces travaux a été estimé en valeur novembre 2018, les premiers chiffres que je vous indiquais étaient en novembre 2016, à 2 776 323 €. Ce montant intègre donc l'actualisation de prix, en utilisant les indices des TP01 comme on le fait dans la technique des actualisations, ce montant est de 115 000 € d'actualisation et nous avons aussi, après le concours, une remarque qui avait été faite dans le jury : « Augmentez le verdissement du quartier », analysée à partir de ce projet lauréat pour un montant de 188 000 €. Je voudrais quand même souligner que ces 2 éléments ont été bien considérés, un verdissement voulu et complémentaire et l'actualisation des prix qui nous est imposée je dirais par l'évolution du coût de la vie et des matériaux ; une économie symbolique de 27 000 €, ressort de ce projet et on ne peut donc que se féliciter de la maîtrise technico financière de ces aménagements urbains. Lors d'une prochaine séance, certainement, la première de 2019, je vous en proposerai le plan de financement prévisionnel qui vise à l'obtention de l'ordre de 900 000 € de subventions de l'État et de la Région Occitanie au titre

des grands sites d'Occitanie. Enfin, je voudrais re-insister sur notre volonté, je l'exprimais tout à l'heure, de doter le haut de la Ville d'un nouveau lieu de vie pour ses habitants. À l'image de la place Mitterrand et des allées Fénelon au Sud, l'avenue Mendès-France et la place Bessières au Nord apporteront dans ce lieu de rencontres et d'animations pour les Cadurciens. C'était la traduction des études urbanistiques de 2013 que nous avons introduites dans le plan local d'urbanisme de la Ville de Cahors et dans le projet opérationnel Cœur d'Agglo. Je vous propose donc d'approuver cet Avant-Projet Détaillé de l'aménagement des espaces publics autour du complexe cinématographique, de valider le coût prévisionnel à 2 776 323 euros HT (valeur novembre 2018) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**M. Stéphane CASTANG :**

Juste pour dire, mais c'est peut-être dû à mon état pré-grippal, mais je trouve que cette délibération, dans sa formulation n'est pas très pédagogique, enfin moi, j'ai du mal à suivre un peu. Donc, pour cette raison-là, mais surtout pour le principe de connexion au cinéma, je voterai contre.

Mme DIRAT Laurence, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. GRINFEDER Michel, M. CASTANG Stéphane votent contre.

Adopté à la majorité.

**13. Réaménagement et recommercialisation de la halle de Cahors – Approbation de l'APD**

**14. Réaménagement et recommercialisation de la halle de Cahors – plan de financement prévisionnel**

**Le Maire :**

Le projet de la Halle avec un petit PowerPoint pour vous donner quelques éléments.

**M. Michel SIMON :**

Je vais commencer, mais on va faire ça à 3 voix. On va vous présenter globalement, ces deux délibérations 13 et 14. La 13, c'est l'approbation de l'avant-projet et la 14, c'est son plan de financement pour solliciter les subventions qui ont trait à la redynamisation de la Halle de Cahors, et pour cela, mes deux collègues, Cathy BONNET, chargée des bâtiments et Cathy BOUIX en charge du commerce de centre-ville, interviendront.

Ce travail partenarial auquel je ne veux pas oublier la participation active de Lionel GUIRAL ; il est absent aujourd'hui, mais je tiens à le citer parce qu'il a fait partie de manière très présente de ce tour de table et de ce travail constructif avec les étaliers. C'est la traduction évidemment de notre engagement quotidien pour le soutien du commerce en centre-ville et le renforcement de son attractivité. Comme le cinéma de centre-ville, la Halle de Cahors est un générateur de flux indispensable à la dynamisation du centre-ville. Antérieurement initiés par Cœur d'Agglo, ces projets sont partie intégrante de l'action Cœur de Ville en total déploiement opérationnel maintenant. Je tiens à le souligner quand même, ces projets sont reconnus au niveau régional comme au niveau national et ces opérations positionnent et confirment Cahors comme une Ville démonstrateur dans les actes de reconquête de sa centralité. Ce projet de réaménagement de la Halle de Cahors est ambitieux pour les étaliers eux-mêmes, mais également pour l'ensemble des commerçants de centre-ville. Il traduit

surtout un travail collectif et extrêmement positif mené avec les commerçants eux-mêmes puisque le projet proposé à votre validation est le résultat de ce travail conjoint. Avec un montant de travaux de 479 744 € HT estimés par l'architecte Michel MONTAL, l'enveloppe budgétaire est doublement complétée évidemment d'une part, par les traditionnels coûts d'ingénierie et des bureaux d'étude et bureaux de contrôle de l'ordre de 105 000 €, mais également, par le coût de déménagement et de relocalisation temporaire des étals pour faire les travaux en site libéré. C'est estimé à 265 000 €. La nature donc des travaux qui sont programmés avec les étaliers, les règles sanitaires imposent ce relogement des étals dans un véritable village commercial sur la place Galdemar. Au total, il s'agit donc d'un budget prévisionnel de 850 516 € HT que vous avez à la délibération N° 14 qui vous est proposée et qui est également proposée au financement de nos 2 partenaires principaux que sont l'État et la Région ; l'État au titre de la dotation d'équipements investissements et la Région au titre des Grands Sites Occitanie et du contrat d'agglomération avec une participation attendue de 60 %. Avant donc de répondre à vos questions et de vous proposer la validation successive de ces 2 délibérations, mes 2 collègues, Cathy BOUIX en premier et Cathy BONNET vont prendre la parole pour étoffer mon propos qui s'est voulu tout à fait généraliste en premier temps.

**Mme Catherine BOUIX :**

Sur l'aspect commercial, comme vous le savez, la Halle est un des piliers de l'économie du Cœur de Ville. C'est également là où l'on peut trouver la plus forte concentration d'offre alimentaire en centre-ville. C'est pourquoi son dynamisme est étroitement lié avec celui des autres commerces de la Ville. Son image, comme peut l'être celle du marché de Cahors, est ambassadrice d'une qualité de vie et de bons produits auprès des Cadurciens, mais également auprès des nombreux touristes qui visitent notre Territoire. Consciente de ce potentiel, mais également de sa perte de vitesse, c'est en ce sens que la Ville a décidé d'investir en faveur de cet outil commercial emblématique. Fin 2016, la Ville a donc lancé une étude de recommercialité des Halles portée par le cabinet Cercia, qui fait référence dans ce domaine. Les grands axes qui sont ressortis afin d'améliorer la qualité commerciale sont : un besoin de diversité plus grand que l'offre commerciale ainsi qu'un manque de certaines activités type bistrot par exemple, une nécessité de modernisation des stands et de mise en valeur des produits, une plus grande adaptation du site pour répondre aux attentes du consommateur concernant les horaires, particulièrement durant la pause méridienne. Un benchmark a été réalisé avec d'autres halles nous permettant ainsi de nous comparer et d'importer des idées d'animations commerciales. Le projet a entièrement été construit avec les étaliers eux-mêmes, mais également avec la totalité des acteurs économiques de la Ville, associations de commerçants et collectifs de quartier. Enfin, grâce à ce projet, un vrai renouveau commercial va avoir lieu dans la Halle, puisque, grâce à la restructuration des îlots intérieurs, ce n'est pas moins de 6 nouvelles activités qui vont venir compléter l'offre actuelle. Ainsi, avec la mise en valeur du bâti et des étals, apporter un nouveau souffle à ce poumon économique de notre centre-ville. Merci.

**Mme Catherine BONNET :**

Techniquement, ce projet est engagé dans ses phases d'étude en particulier depuis 2016 avec pour objectif majeur l'amélioration du fonctionnement de la Halle, aussi bien pour les étaliers que pour optimiser le parcours client. Plusieurs rencontres, ici même, sous la Halle le soir et souvent en BtoB avec chaque étalier pour ajuster leurs demandes, ont permis d'une part de partager le diagnostic initial et d'autre part, d'entendre et de comprendre les

souhaits des étaliers pour arriver, en novembre dernier, à une traduction spatiale et architecturale. Au travers des prochains solides, vous verrez que les 4 grands principes vont valoriser la Halle de Cahors. Le premier, c'est la recomposition des îlots centraux et la suppression des cils d'étals afin de libérer l'espace et ouvrir les perspectives. Deuxièmement, l'insertion d'un bistrot indépendant, mais proposant des dégustations de produits des Halles, et la ré-harmonisation de l'ensemble du mobilier afin de moderniser le site et de lui faire gagner en cohérence. Enfin, la création de 3 ambiances commerciales dans lesquelles il ressort 3 dominantes : une dominante métiers de bouche à gauche, une dominante Delicatessen, épicerie fine au centre et une dominante restauration en lien avec le parvis sud qui deviendra le support d'une terrasse. Je vous laisse 2 minutes pour vous l'approprier. Enfin, les travaux. Certains travaux ont déjà été réalisés. C'est le renforcement de la signalétique par le traitement des portes. Vous voyez « Halles de Cahors » qui a été maintenant inscrit sur les façades, la réfection de l'éclairage au-dessus de chaque entrée et le traitement des allèges. D'autres travaux sont à venir. Dans le projet, il est prévu l'ouverture des arcades de chaque côté de l'entrée de la façade sud, une façon d'ouvrir la Halle sur l'extérieur. Nous le voyons ici. Ensuite, avec l'accord des étaliers, les travaux se feront en site fermé. Ainsi, l'organisation et la durée du chantier seront optimisées. Les étals seront repositionnés en structures préfabriquées équipées pendant les travaux sur le parking de la place Galdemar.

Le déménagement et le réaménagement seront faits en conséquence en une seule fois. Vous l'avez compris, le chantier sera optimisé par la fermeture de la Halle pour laquelle les étaliers seront donc hors des murs sur environ 4 mois et demi, plus ou moins au regard du mois d'août. Le commencement des travaux est prévu en avril.

**M. Stéphane CASTANG :**

Il s'agit sûrement d'un très beau projet qui est nécessaire pour redynamiser cet espace-là. Moi, je reviens sur une précédente intervention liée à la Halle ; je regrette la disparition de la verrière, parce qu'elle aurait très bien pu s'intégrer au dispositif, même si elle n'est pas de l'époque de la construction de la Halle, ça, je l'ai bien compris, c'est la réponse qui avait été faite la dernière fois. Des maisons par exemple du XII° qui ont des éléments XV°, on ne dévide pas de les supprimer ou de les détruire, donc voilà, ce seul regret. La seule explication que je vois, c'est qu'elle servait peut-être à abriter des gens qui gênent dans la restructuration et qui font tâche, sinon je ne comprends pas.

**Le Maire :**

Il y avait des problématiques d'entretien, très claires, donc elle posait des difficultés. Elle était corrodée, c'est ça ? Je ne veux pas dire de bêtise. Voilà, donc, c'est pour cette raison qu'elle a été enlevée. Il peut y avoir débat.

**M. Michel GRINFEDER :**

En complément avec ce que vient de dire Monsieur CASTANG, j'ai souhaité de tout cœur qu'on arrive à cette rénovation de la Halle, donc je soutiens tout à fait ce projet qui me semble excellent. Bon, dans un premier temps, sur le rapport que nous avons écrit, les produits qui étaient proposés n'étaient pas proposés. C'est vrai que quand j'ai vu apparaître sur la première cartouche « producteurs maraîchers-circuit court produits bio », ça me semble important parce que c'est vrai que ces Halles, ce n'est pas seulement pour les bananes et les mandarines, là, je pense qu'il n'y a jamais eu de producteurs bio qui ont vendu leurs produits sous les Halles et je pense qu'aujourd'hui, c'est totalement

indispensable. Il y a un autre élément sur lequel j'insiste, c'est la partie dégustation. Aujourd'hui, dans toutes les villes qui ont la chance d'avoir une Halle, il y a cet espace qui est réservé et ça crée une animation permanente, pas seulement touristique, et un lieu de vie qui est vraiment appréciable et je pense que c'est indispensable d'y arriver. Alors, juste un petit bémol : je n'ai pas trop l'habitude justement, à l'inverse de mon collègue Stéphane, de parler de la forme, mais c'est vrai que je trouve que dans la deuxième délibération que vous nous avez proposée, cette phrase : « Rénové, ce poumon alimentaire contribuera par effet d'entraînement à la dynamique de la centralité. » Moi, je ne sais pas, mais je dirais des fois les choses beaucoup plus simplement et le fait, tout à l'heure, quelqu'un a parlé de mon métier de médecin, mais associer l'alimentation aux poumons, excusez-moi, ça me semble totalement anormal. On disait que les halles de Paris étaient le ventre de Paris, d'accord, mais dire que c'est un « poumon alimentaire », là, vraiment, il faut m'expliquer ça, mais je ne comprends pas.

**Le Maire :**

D'autres interventions sur ce projet ? Je le soumetts à votre approbation. Il y a la 13 et la 14, on va la voter en même temps, effectivement, il y en a une qui est l'approbation de l'APD qui vous a été présenté et puis, le plan de financement qui est encore en discussion avec l'État. Peut-être à la hausse, effectivement, parce qu'on était encore en discussions avec Monsieur le Préfet et avec Michel SIMON à midi.

Adopté à l'unanimité.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**15. Remplacement de Mme Fabienne CHABERT au sein de diverses commissions et organismes extérieurs**

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

Par délibération du 6 novembre 2018, Clément LAGARRIGUE a accepté de siéger au Conseil municipal en remplacement de Fabienne CHABERT qui a muté professionnellement en Région Auvergne-Rhône-Alpes, merci Clément. Il convient donc de procéder à son remplacement au sein des Commissions et organismes extérieurs suivants et je pense que c'est Monsieur le Maire qui va donner les noms des heureux élus qui sont proposés.

**Le Maire :**

Donc :

- M. MUNTE membre de la commission « Finances – Administration générale – Ressources Humaines »,
- Mme FAUBERT membre de la commission « Grands projets – Urbanisme – Aménagement urbain – Reconquête du secteur sauvegardé – commerce de centre-ville – ville numérique »,
- M. SAN JUAN membre de la commission « culture – événements – festivités »,
- Mme FAUBERT membre de la commission « sports – vie associative »,
- Mme LAGARDE membre suppléant de la commission ad hoc en charge du suivi de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) du Grand Cahors,
- Mme LOOCK membre de la commission paritaire consultative des foires et marchés,
- Mme LOOCK membre de la commission du marché couvert,

- Mme LOOCK membre du Conseil d'Administration du collège Gambetta,
  - Mme LENEUVEU membre titulaire du Conseil d'école maternelle Jean Calvet,
  - M. BOUILLAGUET membre de la commission communale des taxis,
  - Mme BOYER membre titulaire de la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL),
  - Mme BOYER membre titulaire du Syndicat Mixte de l'école des Métiers,
  - Mme FAUBERT membre suppléant au SYDED – Collège « eau potable » – Mission 1 « Animation et coordination de l'action des collectivités distributrices ».
- Adopté à l'unanimité.

#### **16. Désignation des représentants de la Ville au sein du comité syndical du futur syndicat eau potable – assainissement du Quercy blanc**

**Le Maire :**

Je vous propose Henri COLIN et Daniel COUPY.

Adopté à l'unanimité.

#### **17. Attribution de l'autorisation d'occupation du domaine public constitutive de droits réels pour une activité golfique**

**M. Alain SAN JUAN :**

Par délibération du 6 novembre 2018, vous avez approuvé le lancement d'un appel à candidatures pour l'attribution d'une autorisation d'occupation du domaine public constitutive de droits réels pour une activité golfique sur le site actuel du practice de golf, chemin de la rivière à Cahors. Suite à la publication de cette offre, une seule candidature a été déposée par Monsieur Jean-Baptiste COURNEDE, gérant de la société CLUB CAHORS GOLF. On a ouvert ce seul pli qui a été déposé, un rapport d'analyse de l'offre a été établi et en suivant, une réunion a été organisée entre les élus référents sur ce dossier et les services municipaux pour rendre un avis sur la proposition de M. Jean-Baptiste COURNEDE. Pour mémoire, l'autorisation d'occupation a une durée de 8 ans et le montant de la redevance est de 200 € TTC par mois. Une part variable fondée sur un pourcentage du chiffre d'affaires a été également instaurée en complément de cette redevance. Il a été décidé alors de rencontrer le candidat afin de préciser son projet d'aménagement et ainsi finaliser les dispositions de la convention. À l'issue de cette rencontre, la convention portant autorisation d'occupation du domaine public constitutive de droits réels a été modifiée d'un commun accord avec Monsieur COURNEDE. Il a été notamment convenu de fixer à 0 % le montant de la part variable pour 2019. Cette part variable pourra évoluer annuellement pendant la durée de l'exploitation en fonction de l'activité de l'exploitant. Je dois préciser que nous avons inclus cette clause, car il y avait un projet d'extension du site qui, pour le moment, n'a pas été possible. Il est ainsi proposé d'attribuer l'autorisation d'occupation du domaine public constitutive de droits réels pour une activité golfique à Monsieur Jean-Baptiste COURNEDE.

**Le Maire :**

Stéphane CASTANG.

**M. Stéphane CASTANG :**

Une très courte ! Il n'est pas là, mais juste pour féliciter Monsieur COURNEDE pour sa capacité de négociation, puisque prévoir quand même une part variable à 0 %, il semblerait que dans la négociation, il ait été un peu meilleur que la Ville, et donc, par rapport à cette délibération, je m'abstiendrais.

**M. Alain SAN JUAN :**

Non, non, pas tout à fait, il faut être clair ; nous avons projeté de pouvoir agrandir ce site par l'achat peut-être, d'un terrain connexe qui permettrait d'augmenter la capacité. Et à ce moment-là, nous prévoyions de faire une participation sur le chiffre d'affaires. Or, les négociations n'ont pas abouti du tout, pour des raisons de coût. Donc, pour le moment, on reste dans la situation actuelle et donc, il nous est difficile de demander un pourcentage supplémentaire.

**Le Maire :**

Mais rien n'a changé par rapport à avant. Ce sont exactement les mêmes conditions et c'est une activité qui marche bien et qui, en l'occurrence, ne coûte pas à la Ville non plus puisqu'il n'y a pas de participation aux frais de fonctionnement comme il peut y en avoir sur tout un tas d'autres sports.

**M. Michel SIMON :**

Juste, peut-être, un petit complément : ce n'est pas Monsieur COURNEDE qui a négocié ce 0 %, ce qu'a bien expliqué à l'instant Alain SAN JUAN tout à l'heure. C'est pour laisser cette possibilité d'évolution de la pratique golfique ; sachez quand même que la redevance est passée de 100 à 200 € par mois, parce que le chiffre d'affaires qu'il exerce dans l'activité du practice, puisque ce n'est qu'un practice, n'est pas quelque chose de mirobolant. Mais on prévoit, au cas où, l'avenir, qu'on ait cette clause s'il y a une évolution positive de cette activité.

**M. Stéphane CASTANG :**

Je comprends mieux.

Adopté à l'unanimité.

**18. Attribution de la concession de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile**

**M. Serge MUNTE :**

Vous savez là aussi, qu'il fallait renouveler cette attribution de concession. Donc, nous avons lancé la publication de cette offre sur le journal d'annonces légales. Une entreprise a répondu ; c'est la société qui officie en ce moment, la société NSO Assistance, située 485, route de Villefranche ; la Commission s'est réunie le 14 décembre 2018 et a donné un avis favorable. Donc je vous demande d'attribuer la concession de service public pour l'exploitation de la fourrière automobile à la société NSO pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2019. Avant que Monsieur le Maire ne fasse voter cette délibération, lors de la Commission, on m'a demandé combien à peu près il y avait de fourrières annuelles. J'avais répondu : un peu plus de 300. J'ai retrouvé les chiffres de 2016 : en 2016, il y a eu 367 fourrières dont 38 fourrières judiciaires qui nous échappent puisque là, c'est le Parquet ou l'OPJ qui officient, donc il reste 329 fourrières ; sur les 329 fourrières, il y a 2 cas où la Municipalité demande une intervention de la fourrière, c'est quand on se gare devant chez un particulier et qu'on bloque la circulation et le cas qui se renouvelle le plus souvent, c'est sur la place du marché, puisqu'il y en a qui oublient que le matin, à partir de 5h, les étaliers arrivent et donc malheureusement, chaque semaine, il y a quelques voitures qui partent à la

fourrière. Autrement, par rapport au stationnement gênant sur les places de livraison, on ne demande jamais l'intervention de la fourrière. Ce n'est pas une fourrière répressive à Cahors.

Adopté à l'unanimité.

## **19. Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

### **M. Serge MUNTE :**

Il faut que ce soit un adjoint qui rapporte cette délibération officiellement mais je vais laisser la parole à Thibaut ROUET, qui a fait un travail énorme puisque c'est un sujet très important dans la Ville. Cela concerne tous les risques, les possibilités de sinistres importants concernant inondations, transports de matières dangereuses, incendies.

### **M. Thibaut ROUET :**

Nous portons à votre attention la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde de la Commune de Cahors et surtout sa mise en place pratique, technique pour vous tous et tous nos services. Je vous rappelle que c'est une obligation légale.

Il faut que le Maire et la Mairie donc, puissent informer la population des risques présents sur le territoire de la Commune. À savoir, donc, sur le petit livret que vous avez tous eu devant vous, vous pouvez ouvrir aux pages 4 et 5, vous avez une carte qui situe ces différents risques. Donc, c'est une obligation légale à laquelle le Maire répond. Il est présent sur le site internet de la Ville dans l'onglet « Vivre à Cahors » et sous la partie « Plan Communal de Sauvegarde ». La deuxième obligation sur laquelle on a beaucoup travaillé, est de diffuser l'alerte ; donc la Mairie doit diffuser une alerte en cas de difficulté. Pour nous, c'est risque inondation, feux de forêt, avec tout ce qu'il y a comme bois sur notre commune et le troisième risque, le plus important pour nous, c'est tout ce qui est en lien avec les transports de matières dangereuses sur les routes. Et enfin, le gros travail qui a été fait et que vous voyez sur le diaporama projeté, c'est l'organisation de la réponse communale, toujours en lien avec les différents services de l'État, Police, Pompiers, Préfecture, Hôpital, comment la Mairie doit organiser la réponse d'une Collectivité en cas de problème. Nous avons formalisé le « Qui fait quoi ? À quelle place ? », au niveau des services et aussi des élus il y a quelques semaines. Certains d'entre vous, opposition ou non, tous les élus municipaux peuvent être appelés à renforcer ce service et on met en place différentes échelles. Au premier plan, il y a la mise en place d'une cellule de crise. L'adjoint d'astreinte reçoit une information : risque inondation, feux de forêt, transport de matières dangereuses. La cellule de crise est activée avec des élus et aussi des responsables de différents services de la Mairie. Ils prennent une décision, très souvent, physiquement, ce sera salle des Commissions, on donne l'information, et Monsieur le Maire, responsable, ou son adjoint qui le représente, s'il n'est pas là, prend un avis de déclencher un poste de commandement communal que l'on met en place dans cette salle Henri-Martin et là, tous nos services vont interagir sous la direction de Monsieur VACHET, qui prendra ses consignes par rapport à ce qui va remonter et qui aussi informer Monsieur le Maire qui ne se présentera pas dans notre salle mais qui sera dans son bureau à gérer aussi ce qui le concerne avec la Préfecture, les Médias, pour éviter l'embouteillage d'informations. Monsieur le Maire dirige, ici, on s'organise ; il prend les grandes décisions et on met en place ici. Donc nous avons mis en place à la Mairie avec une société qui nous conseille, ce petit document que vous avez devant vous et aussi, au bout de plusieurs mois de travail intense, nous avons mis en place un exercice grandeur nature ici, c'est pourquoi je crois que Monsieur MAFFRE, vous avez été appelé un matin afin de savoir si vous étiez

disponible pour venir renforcer si besoin est ; on a testé comme ça plusieurs personnes au fur et à mesure, pour mettre en place la réponse de la Collectivité et ça a été très positif, à plusieurs endroits, à savoir, déjà, ça a permis de formaliser pour nous, Mairie, Élus et services, la mise en place d'une action, ça a permis aux différents services de travailler encore plus ensemble et donc de gagner en efficacité, et ça, on l'a vu quand on a eu différentes crises entre autres liées à la potabilité de l'eau, la réactivité, la mise en place de la réponse de la Commune vient en grande partie de tous les exercices qu'on avait mis en place avec le PCS et qui a rendu l'action de la Mairie beaucoup plus rapide. Je tiens, Monsieur le Maire, à profiter de la prise de parole pour remercier très sincèrement tout particulièrement deux personnes que nous avons la chance de compter parmi nous : Madame CUCULLIERES qui se cache au fond et Madame PASSARIEU. Vous avez, Monsieur le Maire, ici, des personnes qui sont d'une qualité remarquable, qui font un travail remarquable. S'il y a quelque chose qui ne va pas, je me permets de le dire et là, je vous assure que vous avez des personnes avec qui je n'ai jamais eu de problème : j'ai des situations et des propositions. Et ensuite, on décidait ensemble. Et vraiment deux personnes Madame CUCULLIERES et Madame PASSARIEU qui ont été là, petites mains au quotidien pour travailler et qui permettent à notre Mairie d'avoir un document remarquable et relevé par la Préfecture et les services de l'État. Donc, merci à elles, aux autres services qui ont participé, mais tout particulièrement à elles.

S'il y a des questions, parce que le sujet est passionnant, mais qui est très, très important. Je vous rappelle que le Maire de la Faute-sur-Mer qui a été condamné en Vendée, pour des problèmes de permis, mais en deuxième partie, pour tout ce qui était un manquement à de ses obligations légales à savoir, l'information de la population et organiser la réponse de la Mairie et donc, pour Cahors, c'est vraiment bien relevé par la Préfecture.

#### **Le Maire :**

C'est vrai que sur ce genre de phénomène, tant qu'il ne se passe rien, tout va bien, forcément, mais quand la catastrophe arrive, il faut qu'on puisse être préparés pour faire face au mieux, même si le risque zéro n'existe malheureusement pas dans cette société. Je vous invite, sinon, à prendre connaissance de ce document et puis à vous tenir prêt au cas où vous seriez mobilisés.

Adopté à l'unanimité.

### **20. Autorisation de signature d'une convention entre le représentant de l'État et la Ville de Cahors pour l'organisation et le fonctionnement de la dématérialisation de l'ensemble des actes transmis au contrôle de légalité**

#### **M. Vincent BOUILLAGUET :**

On va de plus en plus vers l'Administration électronique, il y a une Loi de 2004 qui a fixé les grands principes. On avait déjà délibéré en septembre 2018 concernant la dématérialisation de la passation des marchés publics, là il s'agit de délibérer pour transmettre par voie dématérialisée au représentant de l'État tous les actes de la Collectivité, quelle que soit la matière, hors l'Urbanisme. Pour ce faire, évidemment, il faut une convention et cette convention est jointe à la délibération. Alors, on télétransmet déjà, on transmet des délibérations, les pièces annexes, etc. Là, on va essayer de dématérialiser l'ensemble des actes de notre Collectivité, hormis l'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

## CULTURE

### 21. Enrichissement des collections du musée de Cahors Henri-Martin

#### Mme Françoise FAUBERT :

Effectivement, le musée possède déjà une collection de peintures de l'artiste Lotoise Edmée LARNAUDIE. Une exposition avait déjà été consacrée à cette artiste et lors de l'étude du parcours muséographique, le conservateur par intérim, Bertrand DUCOURAU nous a proposé de dédier une salle dans le futur musée à l'artiste Edmée LARNAUDIE. Dans notre collection, nous avons en dépôt une toile prêtée par Jean-Paul COUSSY qui s'appelle *la prédication dans le désert*. Cette toile, Jean-Paul COUSSY nous propose de la vendre à un prix de 7 500 €, ce qui est très intéressant puisque cette toile viendra enrichir les collections de cette artiste, qui vont enrichir cette exposition dans la salle qui lui sera dédiée.

Donc je vous propose de nous autoriser à faire l'acquisition de cette toile et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'avis des Musées de France, des grands départements et de la Commission Scientifique Régionale d'Acquisition, d'autoriser également Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus favorable auprès de la DRAC, de la Région Midi Pyrénées, par le biais du Fonds Régional d'acquisition pour les Musées 2019 et de préciser que la dépense, 7 500 € et la recette à intervenir sont inscrites au budget d'investissement de la ville de Cahors au titre de l'année 2018.

#### M. Jean-Luc MAFFRE :

**(Inaudible)** ... parce que, bien sûr, nous sommes incompetents en matière de valeur d'une telle œuvre et on sait par contre que Monsieur Jean-Paul COUSSY est très compétent puisque c'est, si j'ai bien compris, c'est l'ancien directeur du centre d'Art Contemporain de Cajarc, donc c'est un expert en la matière et, voilà, donc on s'abstient parce que, vraiment, 7 500, pourquoi ? On ne sait pas, quoi.

#### Le Maire :

Après, on est tout aussi incompetents, je tiens à vous le dire et à un moment donné, il y a une analyse qui est technique, objective...

#### M. Jean-Luc MAFFRE :

Mais elle n'est pas faite !

#### Le Maire :

... Et à la fois de la Région qui dans le cadre de sa subvention, valide le prix, quand même.

#### M. Jean-Luc MAFFRE :

Je ne comprends pas puisque dans la délibération, vous sollicitez l'avis du service. Donc, ce n'est pas fait, encore.

#### Le Maire :

En général, tous les achats sont faits avec le FRAC...

**Mme Françoise FAUBERT :**

Oui, c'est une obligation de solliciter l'avis, mais elle est pratiquement déjà sollicitée et validée.

**M. Jean-Luc MAFFRE :**

Ben non, puisqu'on vote pour demander l'avis, donc...

**Mme Françoise FAUBERT :**

Avant, déjà, de décider d'en faire l'acquisition sur proposition de l'ancien propriétaire, la toile a déjà été présentée et on a déjà demandé un avis. Donc là, ce sera un avis officiel.

**Le Maire :**

Après, si l'avis qui va être formulé était différent, on pourrait revenir là-dessus, j'imagine.

**M. Jean-Luc MAFFRE :**

Non, mais dans la délibération, ça vaut 7 500 €. Donc, nous, on s'abstient.

Mme DIRAT Laurence, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte s'abstiennent.  
Adopté à l'unanimité.

## **22. Restauration des œuvres du Musée de Cahors Henri-Martin – plan de financement prévisionnel – programme global**

**Le Maire :**

Vous savez que les œuvres ont été arrêtées, celles qui seront en exposition permanente font l'objet de restaurations parfois importantes.

**M. Michel SIMON :**

C'est la reprise de la délibération du 18 juin de cette année dans laquelle je vous avais présenté ce projet en vous précisant qu'il serait fait en 3 tranches et nos partenaires financiers veulent prendre la décision de nous accompagner sur la globalité. Évidemment, ça restera réalisable et réalisé sur 3 exercices budgétaires, mais donc la délibération est reprise pour faire une demande globale de subvention à l'État au titre Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Région Occitanie, chacun pour 30 %. Le montant de l'ensemble n'a pas changé, il avait été indiqué dans la délibération du 18 juin 2018 et ça correspond aux 330 000 € d'AP/CP dont a parlé Vincent BOUILLAGUET tout à l'heure dans la délibération N° 4.

Adopté à l'unanimité.

## **VIE SCOLAIRE – ÉDUCATION – PROTECTION DE L'ENFANCE**

### **23. Versement d'une subvention à la Mutualité Française pour la gestion de la crèche Gribouille pour 2018**

**Mme Martine LOOCK :**

Par délibération en date du 28 mars 2017, la commune de Cahors s'est engagée dans un partenariat avec la Mutualité du Lot dans le cadre de la gestion de la crèche Gribouille située

dans le quartier de la Croix de Fer. Ce partenariat a été formalisé par une convention d'objectifs et de moyens en date du 7 juillet 2017. Concernant les moyens, la Ville met à disposition de la Mutualité du Lot, des locaux situés 240, rue Albert CAMUS à Cahors. La Commune finance également l'intégralité des charges de fluides et d'entretien du bâtiment. Par ailleurs, la Ville participe au fonctionnement de la structure au travers d'une subvention dont le montant est fixé chaque année. Il est proposé d'attribuer à la Mutualité du Lot une subvention pour l'année 2018 d'un montant de 55 000 €. Cette somme représente d'une part le transfert des charges de personnel précédemment mis à disposition par la Commune, la réglementation interdisant ces mises à disposition, elle a été remplacée à iso par une augmentation de subvention et la participation aux coûts de fonctionnement de la structure. Par délibération rendue exécutoire en date du 9 avril 2018, une avance de 22 000 € a été versée à la Mutualité du Lot. Le solde restant à percevoir, soit 33 000 € doit être versé avant le 31 décembre 2018. J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée d'attribuer à la Mutualité du Lot, conformément à la convention d'objectifs et de moyens en date du 7 juillet 2017, une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 € pour l'année 2018, de procéder au versement du solde de la subvention selon les modalités indiquées, de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018 de la Ville, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette affaire ainsi que les conventions et avenants à intervenir.

Adopté à l'unanimité.

#### **24. Conventions d'objectifs et de moyens avec la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) – Attribution d'une subvention**

##### **Mme Martine LOOCK :**

La Ville de Cahors et la MJC ont engagé un partenariat depuis 1966. Dans la continuité de ce partenariat, par délibération du 25 novembre 2015, il a été adopté pour 3 ans une convention d'objectifs et une convention de moyens visant le développement d'actions en direction des enfants et de la jeunesse. Ces conventions arrivant à terme, il est proposé de les renouveler. Ce conventionnement a pour objet de définir les objectifs partagés et de préciser d'un commun accord les actions qui seront mises en œuvre par la MJC durant les 3 prochaines années, en cohérence avec le projet de l'association, d'une part et les besoins identifiés en matière de politique Enfance et Jeunesse, d'autre part.

Et en deuxième lieu, de définir les moyens qui seront attribués à l'association pour mener à bien ces actions. Les actions mises en œuvre depuis 2015 ont été évaluées en concertation avec l'association. Il est donc proposé 2 nouvelles conventions, la convention d'objectifs qui s'appuie sur des actions consolidées ou renouvelées pour les 3 prochaines années. Parmi ces actions, on peut citer la tarification sociale et l'articulation avec l'ALSH qui seront poursuivies. Dans le cadre des ateliers artistiques et culturels en direction des enfants et des jeunes, la MJC cherchera à mettre en place des pistes nouvelles, l'offre concernant l'art visuel sera consolidée, une réflexion sera engagée sur une offre adaptée en direction des préadolescents, il faudra essayer de favoriser la fréquentation des activités de la MJC par les familles du quartier, et ce, en partenariat avec l'Espace Social et Citoyen du centre-ville. Enfin, la Collectivité apporte un nouveau soutien à l'organisation de la Convention de jeux « l'Envol du Phénix » par la mise à disposition de l'Espace Valentré 1 fois par an. Cette manifestation qui a lieu chaque année est en effet identifiée comme une action essentielle pour les jeunes du Territoire. Concernant les moyens, la Ville de Cahors s'engage à verser à

l'association une subvention annuelle d'un montant de 139 000 € correspondant à la réalisation de l'ensemble des actions définies dans la convention d'objectifs. La Ville de Cahors met également à disposition de la MJC un ensemble de bâtiments dans les locaux de l'ancienne école Clemenceau. L'association y exerce l'ensemble de ses activités. J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée d'adopter l'ensemble des dispositions des conventions d'objectifs et de moyens tel que définies ci-dessus, d'attribuer et de procéder au versement de la subvention selon les modalités définies, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens ci-annexées et de dire que les crédits seront inscrits au budget 2019.

**M. Stéphane CASTANG :**

Deux questions, simplement pour savoir si le montant de la subvention de 139 000 € est en évolution ou est-ce que c'est à l'identique par rapport aux années précédentes ? Et ensuite sur la convention de jeux « l'Envol du Phénix », alors, je ne connais pas, mais c'est normal ? Je ne suis plus jeune, est-ce qu'on peut savoir combien de jeunes, justement, ont été concernés ? Puisqu'on n'en est pas à la première édition. Pour avoir un ordre d'idée.

**Mme Martine LOOCK :**

Alors, pour l'ordre d'idée, peut-être que Bernard DELPECH le saura davantage, par contre, pour la première question concernant le maintien de la subvention, oui, absolument, il est au même niveau que les années précédentes.

**Le Maire :**

Comme on s'y était engagés avec eux à le faire, c'est-à-dire que désormais, la subvention ne bouge pas.

**M. Bernard DELPECH :**

La subvention concerne la mise à disposition à titre gracieux puisque chaque année l'association allait relancer le Maire, donc on intègre la mise à disposition moins les fluides, mais c'est la MJC qui paie ; merci Monsieur l'Adjoint aux Festivités, Serge MUNTE et selon les éditions, on est à peu près sur entre 200 et 300 familles, on fait un bilan tous les ans, mais il n'y a pas de comptabilisation exacte des jeunes de la tranche d'âge que vous demandez. Mais comme le nom de l'association le porte, « l'Envol du Phénix », on espère que le lieu qui est consacré, ils y seront de plus en plus (inaudible)...

Adopté à l'unanimité.

## **25. Convention de « prévention spécialisée » avec le Département**

**Le Maire :**

Il s'agit d'évoquer un domaine important pour notre Ville puisqu'il s'agit de la prévention spécialisée que nous exerçons pour le compte du Département ; il faut aussi savoir que cette compétence n'est pas obligatoire mais il me semble que dans le contexte actuel, il est indispensable de préserver cette action. Je rappelle quand même qu'en 2017, ce sont 45 jeunes Cadurciens qui ont été accompagnés par l'équipe de prévention spécialisée, des jeunes entre 16 et 25 ans qui sont souvent en situation de danger ou en risque social. Donc nous avons une convention avec le Département, qui avait été signée en 2010 et qui

prévoyait une prise en charge de la totalité du coût des postes d'éducateurs, 4 ETP au maximum et qui allouait donc un financement d'actions socio-éducatives à hauteur de 172 550 €. En tout cas, c'est ce qui avait été attribué en 2016. Et depuis quelques mois, le Département a souhaité revoir cette convention avec un souci d'économie. Nous avons pourtant réorganisé nos équipes de manière à ce que 2 éducateurs diplômés soient dédiés à temps plein sur cette mission de prévention spécialisée, qui est très spécifique et aujourd'hui, la nouvelle convention qui est proposée pour la période 2018-2020 prévoit une prise en charge du coût des éducateurs à hauteur de 50 %, mais avec l'arrêt du financement des actions socio-éducatives. Donc on est évidemment sur une perte conséquente pour la Ville. Je souhaite, pour ma part, qu'elle perdure parce qu'il faut un équilibre entre la prévention et ensuite, il peut y avoir des mesures disciplinaires ou de répression, mais on a souvent beaucoup de jeunes qui sont en difficultés auxquels il faut donner une chance. Il y a un travail très important qui est fait par ces animateurs qui connaissent tout à fait les quartiers et d'ailleurs, je pense que si la situation est restée plutôt stable, nous avons été épargnés de la violence et des dégradations qu'on a pu avoir dans d'autres Territoires avec le mouvement des gilets jaunes, c'est aussi parce que ça n'a pas dégénéré dans les quartiers, parce qu'on n'a pas eu non plus de personnes en difficultés qui se sont infiltrées pour dégrader et qu'on le doit, me semble-t-il aussi, à l'action que mènent nos services sociaux et notamment à cette action de prévention spécialisée.

Donc on continue les négociations, parce qu'avec le Maire de Pradines et son adjointe Martine HILT et avec le Maire de Figeac ; nous considérons encore que la situation n'est pas acceptable, donc nous verrons bien ce que nous pouvons obtenir. C'est vrai que le Département subit le fameux accord de Cahors, donc on se serait bien passés de cette publicité, qui prévoit que le Département est limité à une augmentation de ses charges de fonctionnement de 1,2, je crois et donc pris de manière froide, ça a quand même aussi des conséquences qui ne sont pas neutres. Donc on continue la négociation et nous verrons bien ce qu'on peut obtenir. Par contre, on en vote le principe aujourd'hui, parce que sinon, nous perdrons l'argent qui nous reste de 2018. Donc c'est pour ça que je vous propose néanmoins de délibérer sur la nouvelle proposition du Département.

**M. Stéphane CASTANG :**

Évidemment, ce n'est pas pour perdre le bénéfice de ces subventions, mais c'est plutôt pour pousser l'équipe en place à pousser la négociation auprès du Conseil Départemental qu'ACHD votera contre cette délibération et constatant effectivement le désengagement du Conseil départemental, même si, vous l'avez dit, ça ne fait pas partie de ses compétences obligatoires, on ne peut que le constater et le déplorer.

**Mme Brigitte RIVIERE :**

Moi, je voudrais savoir s'il y a des suivis précis qui sont faits. On parlait de 45 jeunes dans la convention, quelles actions sont faites, combien de jeunes sont sortis du dispositif, qu'est-ce qu'ils sont devenus ? Ce serait quand même intéressant qu'on puisse en discuter.

**Le Maire :**

Il y a un bilan d'activité, forcément, qui est envoyé, un bilan Annuel qu'on pourra sans difficulté vous transmettre. Après, il y a évidemment certaines situations, j'imagine, qui demandent un peu de discrétion et de confidentialité, mais il y a des évaluations qui sont faites de ce travail, bien sûr.

**Mme Brigitte RIVIERE :**

Parce que la convention, elle est quand même assez légère dans sa description.

**Le Maire :** Oui, mais il y a des bilans. Je me tourne vers Anne CUCULLIERES, on pourra vous passer tous les éléments complémentaires à cette convention qui porte effectivement simplement sur les aspects financiers et sur les grands engagements, mais il est normal que vous puissiez aussi avoir accès au travail qui est fait par nos services, surtout quand il est, me semble-t-il, bien fait.

**Mme Brigitte RIVIERE :**

Merci.

**Mme Geneviève LAGARDE :**

Comme ma collègue, Martine HILT qui est adjointe à Pradines, je déplore fortement le désengagement du Département. À cet égard, Martine est très mobilisée sur le sujet et m'a par conséquent sensibilisée. Cette décision du Département est inacceptable et il faut continuer à se battre.

**Le Maire :**

Donc on peut compter sur toi, qui es aussi au Conseil Départemental.

**Mme Geneviève LAGARDE :**

À la mesure de mes faibles moyens.

M. CASTANG Stéphane vote contre.

Adopté à la majorité.

**DRH**

## **26. Emplois non permanents – Création de postes dans le cadre d'un besoin saisonnier ou d'un accroissement d'activité**

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

Délibération très rapidement puisqu'il s'agit, comme chaque année de créer des postes dans le cadre d'un besoin saisonnier ou d'un accroissement d'activité. Il s'agit donc d'une délibération de principe pour accepter d'embaucher la saison future, en 2019, des saisonniers.

Adopté à l'unanimité.

## **27. Modification du tableau des emplois**

**M. Vincent BOUILLAGUET :**

C'est un agent de la Collectivité qui a bénéficié d'une Validation des Acquis et Expérience et il a obtenu le diplôme correspondant à ses aspirations ; pour qu'il change de grade, il change de filière. C'est un animateur qui passe de la filière animation à la filière sociale et il faut un délibéré avec la création d'un emploi socio-éducatif et la suppression, corrélativement du poste d'animateur.

Adopté à l'unanimité.

## **FONCIER**

### **28. Modification du prix de vente de l'ensemble immobilier cadastré section AM n° 445 et 207 situé à Englandières à la société SCI ODLT INDUSTRIE**

#### **M. Michel SIMON :**

En mai 2018, on avait décidé la cession de l'ensemble immobilier où il y avait la fourrière animale, maintenant qu'elle a rejoint ses nouveaux locaux sur la commune du Montat, on peut agir. On a fait le diagnostic technique et il s'avère que derrière les faïences, il y a encore cette colle qui contient un petit peu d'amiante, donc il faut faire un traitement spécifique qui coûte 9 290 € et qu'il faut déduire évidemment du prix de la vente. Donc c'est pour régulariser cette situation et porter le prix de vente à 23 460 €.

Adopté à l'unanimité.

## **EAU**

### **29. Présentation du rapport annuel – 2017 sur le prix et la qualité de l'eau des Syndicats de l'IFFERNET, de FRANCOULES et du QUERCY BLANC**

#### **M. Henri COLIN :**

La Ville de Cahors assure la distribution d'eau potable en régie pour la grande majorité de son Territoire. Le reste du Territoire adhère à 3 syndicats, syndicats du L'IFFERNET, qui gère la partie sud de l'agglomération, c'est-à-dire Saint Ciris, les Ramonets, La Marchande, le syndicat de FRANCOULES qui gère la partie nord, Saint Henri et Cimetière Nord et le syndicat du QUERCY BLANC, la partie ouest de l'agglomération, la Rosière, Lacapelle, Les Mathieux et une partie de la route de Lacapelle. La commune de Cahors est représentée au Conseil d'administration dans chacun de ces établissements publics. Ces syndicats doivent établir le rapport prix et qualité du service, ils nous le présentent aujourd'hui. Il n'y a pas de vote pour cette présentation, c'est uniquement une information qui nous est donnée sur l'ensemble de cette activité.

#### **M. Daniel COUPY :**

Je me suis amusé à comparer les différents tarifs du m<sup>3</sup> sur ces syndicats : QUERCY BLANC : 2,71 € le m<sup>3</sup>, tout ceci ramené sur une consommation globale de 120 m<sup>3</sup> pour pouvoir comparer des choses égales, sachant que sur les syndicats, il y a un prix au m<sup>3</sup>, plus un abonnement. Donc, ramené au m<sup>3</sup> sur 120 m<sup>3</sup> : QUERCY BLANC : 2,71 €, FRANCOULES : 2,73 €, IFFERNET : 2,83 € et si on le compare à Cahors, 1,88. Donc, je voulais le signaler. Le Conseil municipal prend acte de la présentation de ces rapports.

Il n'y a pas de vote sur ce point.

## **POINT COMPLÉMENTAIRE**

**Accord favorable à la poursuite de l'instruction du dossier de classement au titre des Monuments historiques des vestiges de l'amphithéâtre gallo-romain**

**M. Michel SIMON :**

Ces vestiges qui ont été découverts lors des fouilles archéologiques de la réalisation du parking l'Amphithéâtre, ont fait l'objet de l'inscription, ce qui nous a permis d'avoir un financement sur la revalorisation à l'époque de ces vestiges. La DRAC vient juste de nous solliciter, avant la fin de l'année, il fallait donner notre accord pour poursuivre le classement pour le passage en Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture. Évidemment, ce classement Monument Historique est une reconnaissance. Mais c'est surtout la préparation de l'avenir parce que, quand il y aura de l'entretien, ça nous permettra d'avoir quelques subsides.

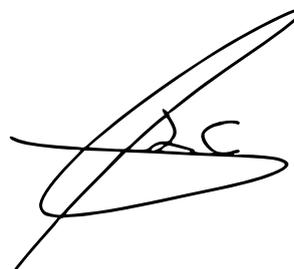
Adopté à l'unanimité.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.**

**Les délibérations du Conseil municipal et les documents annexés, sont consultables dans leur intégralité au Secrétariat général de la Mairie.**

**Le secrétaire**

**Clément LAGARRIGUE**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' with a horizontal line through it, and a smaller 'L' and 'G' below it.